QUEBEC

Le Courrier de Saint-Jean

Organe du District d'Iberville

Volume V

Saint-Jean d'Iberville, Que., Vendredi, 10 Aout 1900

No 15

Le concours scolaire

LISTE DES PRIX AUX ELEVES

PREMIÈRE ANNÉE

1er prix, Yvonne Berthiaume, modèle, No. 1, Lacadie, 84 2 ;
2me, Léonie Coupal, modèle, No 1, Lacadie, 82 6 ;
3me, Anne Roy, modèle, No 1, Lacadie, 81.5 ;
4me, Florida Delorme, élémentaire, No 4, St-Alexandre, 65.5 ;
5me, Arsène Surprenant, élémentaire, No 1, St-Alexandre, 65 ;
6me, Rosa Meunier, élémentaire, No 5, St-Athanase, 63.8 ;
7me, Victoria Beauvais, élémentaire No 3, St-Athanase, 62 5 ;
8me, Dora Boivin, élémentaire, No 8, St-Valentin. 62 ;
9me. Eugénie Charron, élémentaire, No 8, St-Valentin, 61.6 ;
10me, Mélina Phoenix, élémentaire, No 4, St-Alexandre, 55.4 ;
11me, Alphège Ostiguy, élémentaire, No 1, St-Alexandre, 54.2 ;
12me, Josaphat Guillet, élémentaire, No 1, St-Alexandre, 53 8 ;
13me, Alice Racicot, élémentaire, No 1, St-Luc, 53 ;
14me, Marie-Anne Bessette, élémentaire, No 5, St-Luc, 51.5 ;
15me, Willie Goyette, modèle, No 1, Iberville, 49.2 ;
16me, Joséphine Thuot, élémentaire, No 5, St-Athanase, 48.5 ;
17me, Iréné Comeau, élémentaire, No 1, Ste-Anne, 47 3 ;
18me, Louisa Moreau, élémentaire, No 1, St-Luc, 46 5 ;
19me, Wilfrid Tremblay, élémentaire, No 3, St Athanase, 44.6 ;
20me. Eugénie Tremblay, modèle, No 1, St-Jean ville, 43.3 ;
21me, Aline Moreau, élémentaire No 1, St-Luc, 40 7 ;
22me, Joseph Luc Demers, élémentaire, No 8, Ste-Brigide, Encouragement ;
23me Bernadette Tessier, élémentaire, No 8, Ste-Briyide, encouragement ;
24me, Joseph Metté, élémentaire, No 2, St-Georges, encouragement ;
25me. Laurence Neveu, élémentaire, No 8, Ste-Brigide, encouragement ;
26me, Aurore Goyette, élémentaire, No 1, Ste-Anne, encouragement ;
27me, Théophile Surprenant, modèle, No 1, Iberville, encouragement.

DEUXIÈME ANNÉE

1er prix, Emilie Bourassa, modèle, No 1 Lacadie, 74.5 ;
2me, Joséphine Godin, modèle, No 1, Lacadie, 72.8 ;
3me Edmour Liénard, modèle, No 1, Lacadie, 63.1 ;
4me. Dina Delorme, élémentaire, No 4, St-Alexandre, 59.4 ;
5me, Hermidine Roy, élémentaire, No 4, St-Jean, paroisse, 59.1 ;
6me, Paul Boudreau, élémentaire, No 4, St-Alexandre, 57,5 ;
7me, Marie Deneault, élémentaire, No 3, St-Luc, 57.1 ;
8me, Lucie Brassard, élémentaire, No 2. St-Blaise, 55.1 ;
9me, Laura Richard, élémentaire No 2, St-Jean, paroisse, 52 8 ;
10me, Ange Poirier, élémentaire, No 3, St-Athanase 52.6 ;
11me Edie Saulnier, modèle, No 1, St-Jean ville, 52.1 ;
12me, Hélène McNeil élémentaire, No 2, St-Blaise, 50 8 ;
13me, Aimé Dubois, élémentaire, No 4, St-Jean, paroisse, 49 ;
14me, Philippe Coupal, élémentaire, No 5, St-Luc, 48.8 ;
15me, Éveline Deland, élémentaire, No 3, St-Luc 47.6 ;
16me, Arthur Labrecque, élémentaire, No 1, St-Alexandre, 46.7 ;
17me, Laura Charron, élémentaire, No 8, St-Valentin, 46.6 ;
18me, Yvonne Tougas, élémentaire, No 1, Ste-Anne, 45.6 ;
19me, Hertel Hamel, élémentaire, No 1, St-Alexandre, 45.4 ;
20me Bertha Métivier, élémentaire, No 5, St-Georges, 44;6 ;
21me, Marie-Rose Bessette, élémentaire, No 5, St-Athanase 44.1 ;
22me, Léo Gaudette, modèle, No 1, St Jean, ville, 43.7 ;
23me, Herménégilde Romeau, modèle, No 1, St-Jean, ville, 43.5 ;
24me, Léonidas Ostiguy élémentaire, No 1, St-Alexandre, 43.1 ;
25me, Floréa Bayard, modèle, No 1, St-Jean, ville, 43.1 ;
26me, Antoinette Racicot, élémentaire, No 1, St-Luc, 41 8 ;

PRIX D'ENCOURAGEMENT

27me, Osias Goyette, modèle No 1, Iberville ;
28me, Antoinette Comeau, élémentaire, No 2, St Georges ;
29me Moïse Papineau, élémentaire, No 1, St-Luc ;
30me, Honorius Dépelteau élémentaire, No 8, St-Luc ;

TROISIÈME ANNÉE

1er prix, Corine Gagnon, modèle No 1, Lacadie, 71.3 ;
2me, Chs E. Toupin, modèle, No 1, Lacadie, 62 ;
3me, Juliette Simard, modèle, No 1, Lacadie, 59.8 ;
4me, Virginie Poulin, élémentaire No 4, St-Jean, paroisse, 59 ;
5me, Annette Dubois, élémentaire, No 4, St-Jean, paroisse, 53,7 ;
6me, Louis Brown, élémentaire, No 1, St-Luc, 48 ;
7me, Lucrèce Denault, élémentaire, No 3, St-Luc, 46.8 ;
8me, Valentine Papineau, élémentaire No 1, St-Luc, 46 6 ;
9me, Louisa Denault, élémentaire, No 5, St-Luc, 44.6 ;
10me, Graziella Martel élémentaire, No 2½, Ste-Brigide, 44 6 ;
11me, Emile Roy, élémentaire, No 2, St-Georges, 44 3 ;
12me, Marie-Louise Morin, élémentaire, No 1, Ste-Anne, 44 ;
13me, Antoine Pinsonneault, modèle, No 1, St-Jean, ville, 43 7 ;
14me, Maria Dépelteau, élémentaire, No 3, St-Luc, 43.7 ;
15me, Charles Comette, modèle, No 1, St-Jean, ville, 43.1.
16me, Philippe Comeau, élémentaire No 2, St-Georges, 42.7 ;
17me François Goyette, modèle, No 1, Iberville, 42.5 ;
18me, Alexandre Peltier, élémentaire, No 1, St-Alexandre, 41.7 ;
19me, Albert Davignon, élémentaire, No 1, St-Alexandre, 41.5 ;
20me Juliette Cloutier, élémentaire, No 1, Ste-Anne, 40.1 ;
21me, Joseph Boucher élémentaire, No 4, St-Athanase, 40.

QUATRIÈME ANNÉE

1er prix, Anne Godin, modèle, No. 1, Lacadie, 74.4.
2me, Léopoldine Paradis, modèle, No 1, Lacadie, 74 1.
3me, Luce Godin, modèle No 1. Lacadie, 70.1 ;
4me, Hormisdas Berthiaume, modèle, No 1, Lacadie, 69.5 ;
5me, Charles Hébert, élé, No 4, St-Jean (paroisse) 67.5.
6me, Alice Bourdeau, élé., No 1, St-Luc,62.4 ;
7me, Régina Roy, élé., No. 4, St-Jean (paroisse), 60 ;
8me, Marie-Louise Lemaire, modèle No 1, Ste-Brigide, 57.3 ;
9me, Marie-Louise Perrault, élé., No 5, St-Luc, 55.1 ;
10me, Yvonne Sognory, élé., No 3, St-Blaise, 51.3 ;
11me, Philias Fournier, élé., No 3, St.Sébastien, 51,2 ;
12me, Florida Jetté, élé., No 6, St-Athanase, 50.7 ;
13me, Sylvia Martel, modèle, No 1, Ste-Brigide, 50.6 ;
14me, Emelda Boucher, élé., No 2, St-George, 50 ;
15me, Emma Brisson, élé, No 2½, Ste-Brigide, 50 ;
16me, Belzémine Martin, élé., 2, Lacadie, 49 1 ;
17me, Alfred Roy, élé., No 4, St-Jean (paroisse), 48.3 ;
18me, Hélène Poutré, élé., No. 3, St-Sébastien, 48 ;
19me, Maria Robert, élé., No 5, St-Luc, 47.6 ;
20me, Laura Thibodeau, élé, No 3, St-Blaise, 47.6 ;
21me, Amédée Bonneau, élé, No 1, St Grégoire, 45.8 ;
22me, Odilon Perrault, élé., No 5, St Luc, 45.5 ;
23me, Véronique Leblanc. élé., No 2, Lacadie, 45.3 ;
24me, Alexina Marchessault, élé, No 2, St-Blaise, 45 ;
25me, Aurore Denancour, élé., No ½, Ste- Brigide, 44.8 ;
26me, Joseph Bourdeau, élé., No 1, St-Luc, 44 7 ;
27me, Régina Boucher, élé, No 4, St-Athanase, 44.6 ;
28me, Maria Petit, élé., No 1, St-Luc, 44.2 ;
29me, Rose-Alma Denault, élé., No 5, St-Luc, 41.6 ;
30me, Placide Tessier, élé., No 8, Ste-Brigide, 41.2 ;
31me, Joseph Trudeau, modèle, No 1, St-George, 40 ;

PRIX AUX ÉLÈVES DE LA CLASSE SPECIALE

CINQUIÈME ANNÉE.

1er prix, Alma Messier, élé., St-Paul de l'Ile aux Noix, 49 ;
2me, Roseline Phœnix, élé., No 3, St-Alexandre, 47 ;
3me, Joséphine Comeau, élé., No 2, St-George, 44.9.

CINQUIÈME ANNÉE

1er prix, Oscar Gagnon, modèle, No 1, Lacadie, 78.7 ;
2me prix, Alice Berthiaume, modèle, No 1, Lacadie, 77.7 ;
3me prix, Joseph Bourassa, modèle, No 1, Lacadie, 70.8 ;
4me prix, Leopold Liénard, modèle, No 1, Lacadie, 66.9 ;
5me prix, Marie-Louise Dextraze, modèle, No 1, Ste-Brigide, 51.7 ;
6me prix, Doris Ménard, modèle, No 1, St. Georges, 49.8 ;
7me prix, Wilfrid Boucher, modèle, No 1, St Grégoire, 45.9 ;
8me prix, Albert Lord, modèle, No 1, St-Jean ville, 45.3.
9me prix, Rose-Anna Boucher, élémentaire, No 4, St. Athanase, 45.
10me prix George Phœnix, modèle, No 1 St-George, 44.8 ;
11me prix, Hector L'Ecuyer, modèle, No 1, St Jean ville, 42.
12me prix, Louis-Hébert, modèle, No. 1, St-Jean ville, 41.5 ,

SIXIÈME ANNÉE

1er prix, Marie Bourassa, modèle, Lacadie, 84.3 ;
2me prix Joséphine Toupin, modèle, Lacadie, 81 4 ;
3me prix, Lucrèce Paradis, modèle, Lacadie, 78.1 ;
4me prix, Hector Gagnon, modèle, Lacadie, 70 8 ;
5me prix, Amanda Lareau, modèle, St Grégoire, 66 ;
6me prix, Edouard Poirier, modèle St-Jean ville 51.6 :
7me prix, Rose Quintin, modèle, St-Grégoire 50.1 ;
8me prix, Albina Charbonneau modèle, St Grégoire, 49.6 ;
9me prix, Adelard Houle, Modèle, St Georges, 49,3 ;
10me prix, Florida Lalanne, modèle, St Grégoire, 48.1 ;
11me prix, Albert Hébert, modèle, St-Jean ville, 46 2 :
12me prix, Charles Romeau, modèle, St-Jéan ville 45.3 ;

SEPTIÈME ANNÉE

Arthur Poirier, modèle, St-Jean ville 48. ;

HUITIÈME ANNÉE

Prix, Paul Cartier, modèle, St-Jean ville 54. ;

LANGUE ANGLAISE, 5EME ANNÉE

1er prix, Maude Murray, élémentaire, No 5, Ste Brigide, 43 1 ;
2me prix, Alma Messier St. Paul-de-l'Ile aux Noix, 40.3 ;
3me prix, Eliza Brodeur, élémentaire, No 2 Ste-Brigide, 37 6 ;
4me prix, Hector L'Ecuyer, Modèle, No 1, St-Jean ville, 35.3 ;
5me prix, Albert Lord, modèle, No 1 St-Jean ville, 34. ;
6me prix, Philippe Cloutier, modèle, No 1 St. Georges 33.5 ;
7me prix, Joséphine Comeau élémentaire, No 2 St Georges, 33.3 ;
8me prix Oscar Gagnon, modèle, No ,1 Lacadie, 33 3

6EME ANNEE

1er prix, Amanda Lareau, modèle N. 1, St- Grègoire, 51.3 ;
2me prix, Edmond Poirier, modèle, No 1 St-Jean ville, 48. ;
3me prix Rose Quintin, modèle, No 1 St. Grégoire, 45.8 ;
4me prix, Adélard Houle, modèle No 1 St Georges, 45 ;
5me Florida Lalanne, modèle, No1, St- Grégoire, 42.5 ;
6me prix, Albert Hébert, modèle, No.1 St-Jean ville, 42 ;

PRIX DE CONCOURS AUX ÉLÈVES DES TROIS COURS

Cours modèle, médaille d'or offerte par M. J E. Molleur, maire de la ville de St-Jean, décernée à Oscar Gagnon, école modèle de Lacadie.

Cours élémentaire, médaille d'argent, couronne d'or, offerte par M. J. E. Molleur, maire de la ville de St Jean, décernée à Alice Boudreau, école élémentaire No 1 de St Luc.

Cours spécial, médaille d'argent, couronne de bronze, offerte par M. J. E. Molleur, maire de la ville de St Jean, décernée à Maude Murray, école élémentaire No 5 de Ste Brigide.

PRIX SPECIAUX AUX ÉLÈVES DU COURS MODÈLE

Etude de langue anglaise dans les écoles modèles du comté d'Iberville—Une pièce en or de $5 00 offerte par l'honorable Gédéon Ouimet, décernée à Amanda Lareau, école modèle de St-Grégoire.

Géographie et cartographie.—Prix spécial offert par l'honora- F. G. Marchand, premier ministre de la province de Québec ; décerné à Doris Ménard, école modèle de St-Georges d'Henryville.

Arithmétique.—Prix spécial donné par M. l'abbé H. A. Verreau, principal de l'école Normale Jacques-Cartier, décerné à Amanda Lareau, école modèle de St Grégoire.

Comptabilité.—Pièce en or de $5.00, offerte par M. le Dr Arsène Godin, de St-Jean, décernée à Joséphine Toupin, école modèle de Lacadie.

Exaequo—Epingle en or offerte par M. l'abbé H. A. Verreau, principal de l'école Normale Jacques-Cartier, décernée à Edouard P. Poirier, école modèle de la ville de St-Jean.

Histoire—Prix spécial donné par M. Philippe Demers, avocat de Montréal, décerné à Maria Bourassa, école modèle, Lacadie.

Style et rédaction—1er prix donné par MM. Granger et Frère, libraires de Montréal, décerné à Lucrèce Paradis, élève de 6me année, école modèle de Lacadie.

2me prix—Prix donné par M. J. O. Casgrain, professeur à l'école Normale Jacques-Cartier, décerné à George Phoenix, élève de 5ème année école modèle de St-Georges d'Henryville.

PRIX SPÉCIAUX AUX ÉLÈVES DU COURS ÉLÉMENTAIRE

Géographie et cartographie—Prix spécial donné par l'honorable F. G. Marchand, premier ministre de la province de Québec, décerné à Rose-Anna Boucher, école élémentaire No 4 de St-Athanase.

Arithmétique—Prix spécial donné par M. l'abbé H A. Verreau, principal de l'école Normale Jacques-Cartier, décerné à Charles Hébert, école élémentaire No 4 de la paroisse de St-Jean.

Histoire—Prix spécial donné par M. Philippe Demers, avocat de Montréal, décerné à Alice Bourdeau, école élémentaire No 1 de St-Luc.

SUPPLEMENTAIRE

Prix spécial aux élèves de langue anglaise qui ont concouru en langue française—1er prix, donné par M. Louis Fréchette, poëte lauréat, décerné à Willie Buck, école modèle de la ville de St-Jean.

2ème prix donné par M. N. H Beaulieu, avocat, décerné à Edgar Mayrand, école modèle de la ville de St-Jean.

ECRITURE, PRIX SPECIAUX

1er prix donné par M. J. O. Guy, à Florida Delorme, élève de première année, No 4 de St-Alexandre.

2me prix, donné par M. J. O. Guy, décerné à Rosa Meunier de l'école élémentaire No 5 de St-Athanase.

PRIX DE CONCOURS AUX ECOLES DE TOUS LES DEGRÉS REUNIES

Premier prix—Médaille d'argent offerte par l'honorable L. A. Jetté, Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec, décernée à M. François Liénard, instituteur, école modèle de Lacadie.

Deuxième prix—Médaille d'or donnée par l'honorable J. E. Robidour, secrétaire provincial, décernée à Delle Agnès Aubry, institutrice, école élémentaire, No 4 de la paroisse de St-Jean.

Troisième prix—Médaille d'or du surintendant de l'instruction publique pour le cours spécial, décernée à Delle Azilda Robidoux, institutrice, école élémentaire No 2 de St-Georges d'Henryville.

Quatrième prix—Prix pour le cours spécial donné par M. l'abbé Verreau, principal de l'école Normale Jacques-Cartier, à Delle Méranda Tétreault, institutrice, école élémentaire No 4 St Athanase.

PRIX DE CONCOURS DES ECOLES MODELES

1er prix—Prix donné par M. A. D. Girard, avocat de St-Jean, décerné à L. T. Normandin, instituteur, école modèle de St Grégoire.

Deuxième prix—Donné par MM. Granger et Frère, libraires, Montréal, décernée à Delle Marie Moquin, institutrice, école modèle de Ste-Brigide.

PRIX DE CONCOURS DES ECOLES ELEMENTAIRES

Premier prix—A Dlle Jeanne Robert. institutrice, E. E. No 5, St-Luc, donné par l'honorable Raoul Dandurand, sénateur.

Deuxième prix—A Delles Marie-Rose et Marie-Louise Lacombe, institutrices, E. E. No 1, St-Alexandre, donné par l'hon. Raoul Dandurand, sénateur.

Troisième prix—A Delle Virginie Bertrand, institutrice, E. E. No 4 St Alexandre, donné par l'hon. W. H. Chagnon, juge de la Cour Supérieure à la retraite.

Quatrième prix—A Delle Marie-Anne Richard, institutrice, E. E. No 2, St-Blaise, donné par M. P. H. Roy, avocat de Montréal.

Cinquième prix—A Delle Alma Lafontaine, institutrice, E. E. No 1, St Luc, donné par l'honorable J. D. Rolland, Conseiller législatif.

Sixième prix—A Delle Maria Lafontaine, institutrice, E. E. No 3, St-Luc, donné par MM. Cadieux et Derome, libraires, Montréal.

Septième prix—A Delle Maria Bessette, institutrice, E. E. No 3 St-Alexandre, donné par M. Marcelin Robert, maire de St-Blaise.

Huitième Prix—A Delle Rose de Lima Thuot, institutrice, E. E. No 5, St-Athanase, donné par le Dr A. Bouthillier, St Blaise.

Neuvième Prix—A Delle Annie McCarthy, institutrice, E. E. No 2½, Ste-Brigide, donné par M. J. E. Godreau, N. P. St-Sébastien.

Dixième prix — A Delle Reina Larocque, institutrice, E. E. No 5, de St-Georges d'Henryville, donné par M. P. H. Roy, avocat, de Montréal.

Onzième prix—A Delle Bernadette Larivière, institutrice, E. E. No 1 Ste-Anne de Sabrevois, donné par M. Rémi Tremblay, Ottawa.

Douzième prix—A Dame Zélima Benoit, institutrice, E. E. No. 3, St-Athanase.

Treizième Prix—A Delle Marie-Louise Berger, institutrice, E. E. No 8, de St-Valentin.

Quatorzième prix—A Delle Malvina Gingras, institutrice, E. E. No 3, St-Sébastien.

Quinzième prix—A Delle Astérie Brosseau, institutrice, E. E. No 1, St-Grégoire.

Moyenne du percentage des notes conservées sur chacune des matières pour tout le concours : catéchisme, 53 ; lecture française, 56 3 ; grammaire française, 30.0 ; dictée et orthographe, 34 3 ; composition, 26.6 ; préceptes et style épistolaire, 33.0 ; application et rédaction, 40.0 ; arithmétique, 32.3 ; comptabilité élémentaire et forme commerciale, 26.1 ; tenue des livres, 26.0 ; Histoire sainte, 57. 5 ; histoire du Canada, 22.02 ; géographie, 52.5 ; cartographie 18 0 ; écriture, 39.1 ; dessin, 31.6 ; leçons de choses et connaissances, usuelles 25 3 ; lecture anglaise, 31.1 ; traduction et version, 30.7 ; grammaire anglaise, 32.0 ; orthographe anglaise, 13.6 ; cahier des devoirs journaliers pour le travail des maîtres et des maîtresses tel que constaté par ces cahiers, 60.22 ; travail de l'élève aussi constaté par ces cahiers, 53.0.

LISTE DES DONATEURS AU CONCOURS DE ST JEAN D'IBERVILLE

L'honorable L. A. Jetté, lieutenant-gouverneur de la province de Québec ; L'hon. F. G. Marchand, premier-ministre de la province de Québec ; L'hon. J. F. Robidoux, secrétaire provincial ; L'hon. P. B. LaBruère. surintendant de l'instruction publique ; L'hon. G. Ouimet, ex-surintendant, de l'Instruction publique et conseiller législatif ; L'hon. R. Dandurand, sénateur ; L'hon. J. D. Rolland, conseiller législatif ; l'abbé H. A. Verreau, principal de l'école Normale Jacques-Cartier ; MM. J. O. Casgrain, professeur de l'école Normale Jacques-Cartier ; L. Fréchette, poëte lauréat ; P. H Roy, avocat ; Philippe Demers, avocat ; Granger et Frères, libraires ; Cadieux et Derome, libraires ; M. Robert, maire de St Blaise ; A. Bouthillier M. D., St-Blaise ; J. E. Godreau N. P. St-Sébastien ; Rémi Tremblay. Ottawa.

VILLE DE ST JEAN ET VILLE D'IBERVILLE

Son honneur le maire J. E. Molleur ; honorable juge Chagnon ; MM. A. D. Girard, avocat, J. A. Nadeau, N. P., Jas O'Cain, Alex. MacDonald, P. A. Chassé, avocat, colonel Roy, J. S. Messier, avocat ; E. Z. Paradis, avocat; Alphonse Morin, protonotaire ; J. B. H. Beauregard, N. P ; Philippe Contant, régistrateur ; L. A Gosselin, avocat ; A. Godin, M. D ; Eug. Archambault, N. P ; N. H. Beaulieu, avocat ; N. A. Sabourin, M. D ; Chs Arpin, shérif ; J. P. Carreau, régistrateur ; J. A. Fournier, N. P ; J. O. Guy, M. V ; J. O. Brassard, Dentiste ; H. Moreau, M. D ; A. Robitaille, industriel ; J. N. Gauthier, caissier ; Gustave Carreau, gérant ; Alfred L'Ecuyer, caissier ; Edouard Arpin, J. A Langelier, William McNulty, A. F. Gervais, D. Godin, Laurent Moreau, Louis Forgues, L. A. Mayrand, J. Quesnel, sr., A. Bisaillon et Chs. Meunier.

No 96—Sans concurrence.

Depuis la découverte du BAUME RHUMAL on n'a rien trouvé qui pût l'égaler contre la toux, le rhume, la grippe.

Le "Passe-Temps"

est une superbe revue musicale, littéraire et sociale avec texte et musique qui paraît tous les quinze jours. Intéressante et utile pour professeurs et élèves, 8 pages de texte et 16 pages de musique choisie : musique de piano, d'orgue, de violon, de mandoline, duos, etc. Une magnifique prime est donnée aux abonnés d'un an. En vente partout, 5c le numéro. Abonnement, $1 50 par année. S'adresser au bureau de J. E. Bélair, éditeur, 58 rue St-Gabriel, Montréal.

M. J. E. Molleur annonce qu'il achètera, au plus haut prix du marché, toute la laine dont les cultivateurs de notre région pourront disposer, pour sa manufacture de sous-vêtements.

MARCHÉ DE MONTRÉAL.

PRODUITS DE LA FERME

Beurre	Prix en gros	
Rouleau ......lb.	0 00	0 00
Ouest......lb.	0 00	0 00
Laiterie...... lb.	0 00	0 07½
Cantons de l'Est......lb.	0 18	0 19
Crêmeries fraiches....lb.	0 00	0 21½
" en tinette 1re qual.	0 00	0 21
" seconde tinette	0 00	0 20

Beurre :

Liverpool, crêmerie, canadienne, ...boîte	90s.	95s.

Fromage :

Liverpool, canadien, coloré, choix	47s 0d.	47s 0d
Fromage blanc choix...	00s 0d.	00s 0d
Fromage nouveau, blanc choix E. U.	00s 0d.	00s 0d
Coloré do do	00s 0d.	00s 0d
Fromage, Ontario...lb.	0 9½	00 10
" Eté "	0 00	00 00
" Québec.... lb	0 9	00 9¾
" Eté Québec......	0 00	00 00½
Oeufs frais..........lb.	0 00	00 15
do bons..........	0 11	00 11½
Sucre d'érable......lb	0 9½	00 10
Sirop .... cans	0 75	00 85
Sirop .... lb	0 06½	00 07½
Miel en rayons.......lb.	0 14	00 15
" coulé	0 09	00 09½

Pommes de terre :

Au baril	0 30	00 35
Par jobs, sac..........	0 40	00 45

Fèves :

Triées au char..........	1 70	1 75
" primes..........	1 60	1 65
Prov. de Québec..........	0 00	0 00

Oignons :

Oignons rouge brl	0 00	00 00
" jaune Egypte......	0 00	02 35
Espagne, panier	0 00	00 00

Fourrage :

Foin pressé No. 1 ton...	8 50	9 00
" No. 2 "...	7 25	8 25
Trèfle..........	6 50	7 00
Paille pressé, tonne......	4 00	4 50

A Boston :

Foin, choix, tonne......	17 50	18 00
" 1re qualité........	16 50	17 00
" 2nd "	14 50	15 00

GRAINS

No 1.Ontario..........	0 00	0 00
Man. Ont. Montréal " "	0 00	0 91
Avoine 34 lbs	0 30	0 30
Orge No 1 par 48 lbs........	0 00	0 52½
Orge No 2, 48 lbs	0 00	0 50½
Seigle par 56 lbs..........	0 65	0 66
Maïs, 56 lbs..........	0 46	0 48
Pois par 60 lbs,..........	0 00	0 00
do à flot..........	0 70	0 71
Sarrasin par 48 lbs..........	0 00	0 57

FARINES

Patente d'hiver..........	3 90	4 25
Patente du printemps..	0 00	0 00
Stght. Roller	3 75	3 85
" sac..........	1 80	1 85
Mann. Pat..........	4 65	4 70
Farine à boulanger Man.	4 15	4 35
" à boulanger ordinaire	4 15	4 35
Farine, B. cité, qt........	4 15	4 35
Farine d'avoine ordinaire, par brl..........	3 45	3 00
Farine d'avoine en sac	1 80	1 85
Farine de maïs en sac...	1 05	1 10
Son..........p. tonne....	15 00	16 00
Moulée......p. tonne....	18 00	22 00
Gru..........p. tonne....	0 16	17 00
Avoine roulée brl........	0 00	3 45
Brodie XXX prép 3lb doz..	0 00	1 15
" " 6 ".....	0 00	2 20
" " Superb " 3"	0 00	1 10
" " 6"	0 00	2 10
Fleur sarrazin	0 00	2 00

EPICERIES.

Thés :

Japon poussière..........	$0 07	$0 08
" commun	0 15	0 16
" qual. moyenne....	0 18½	0 24
" bonne à choix......	0 25	0 35
Gun Powder commun....	0 14	0 25
" " moyen	0 25	0 30
" " choix	0 30	0 55
Thés noir communs	0 15	0 25
" " moyens	0 25	0 30
" " choix	0 33	0 55
Hyson..........	0 13	25
Pecœe Congou	0 22	0 42
Ceylan	0 17½	0 38
Impérial moyen à bon ...	0 19	0 25
" fin à très fin......	0 33	0 45
Twankay com. à bon	0 16	0 20
olong	0 38	0 80
Souchong commun........	0 16	0 25
" comm. à bon..	0 28	0 33
" fin à choisi......	0 35	0 40

Epices :

Macis arom	0 95	1 00
Clou Girofle..........lb	0 12	0 15
Clou rond..........	0 09	0 12
Gingembre Jamaïque lb.	0 20	0 25
" d'Afrique lb.	0 00	0 15
Canelle..........	0 13	0 14
Poivre noir, sac	0 16	0 18
" moulu	0 16	0 18
" blanc, sac..........	0 23	0 25
" moulu	0 23	0 25
" rouge, moulu......	0 23	0 25

Cafés rôtis et moulu :

Mocha	0 27	0 31
Java	0 28	0 32
Maracaïbo	0 20	0 21½
Jamaïque	0 00	0 20
Rio..........	0 15	0 18
Chicorée moulue	0 08	0 13

Sucres :

Jaunes raffinés, 100 lbs	4 50	5 10
Blanc :		
Extra ground.........lbs100	0 00	5 80
" " .. .. bte.	0 00	6 00
" " .... ½ bte	0 00	6 05
Cut loaf..........qts.	0 00	5 80
" .... bte.	0 00	5 80
" .... ½ "	0 00	5 90
Powdered ....qts	0 00	5 55
Boite 50 lbs	0 00	5 75
Extra granulé ....qts.	0 00	5 20
" " ½ "	0 00	5 35

Sirops :

Sirop Redpath tins 2 lbs.	0 09	09
" " " 8 lbs	0 00	0 35
" " ½ qts lbs	0 00	0 02½
Impérial " ½ qts ...	0 00	0 02½
Perfection..........	0 03¾	0 00

Mélasse :

Barbade tonne		
No 1 ....gal.	0 00	0 41
Quarts et tierces		
No 1	0 00	0 43½
No 2	0 00	0 00
½ quarts	0 00	0 44½
Porto Rico :		
Tonne	0 40	0 00
Qts et tierces	0 00	0 00
½ quarts	0 00	0 00

Institutions monétaires

Etat de situation des banques, à fonds social, au 30 juin 1900, dont nous avons des succursales à Saint-Jean et à Iberville

BANQUE DES MARCHANDS

PASSIF

Capital souscrit..........$	6,000,000
Capital versé..........	6,000,000
Fonds de réserve..........	2,600,000
Dividende déclaré. Taux annuel..........	7
Billets en circulation..........	3,400,212
Balance due au gouvernement fédéral. Déduction des avances sur crédits ouverts, bordereaux de paie, etc,..........	198,676
Balance due aux gouvernements provinciaux..........c.	3,866
Dépôts du public remboursable à demande..........	4,533,930

ACTIF

Espèces..........$	477,689
Billets fédéraux	604,790
Dépôt fait au gouvernement fédéral en garantie de la circulation des billets........	160,000
Billets d'autres banques et chèques d'autres banques	1,013,250
Prêts à d'autres banques en Canada garantis..........	176,012
Dépôts remboursables sur demande où après avis, etc....	150,000
Balance due par d'autres banque..........	6,578
Balance due par les agences de la banque en pays étrangers..........	00,000
Balance dues par les agences dans le Royaume Uni......	000,000
Obligations ou effets du gouvernement fédéral..........	1,331,116
Effets publics, provinces britanniques, étrangers ou coloniaux autres que ceux du Canada..........	756,686
Effets de chemins de fer canadiens, britanniques et autres..........	2,620,238
Prêts remboursables sur demande, sur obligations et actions..........	5,332,650
Prêts courants..........	16,207,490

BANQUE NATIONALE

PASSIF

Capital souscrit..........$	1,200,000
Capital versé..........	1,200,000
Fonds de réserve	200,000
Dividende	6
Billets en circulation..........	1,188,048
Balance due au gouvernement fédéral..........	14,752
Balance du aux gouvernements provinciaux..........	100,279
Dépôts du public remboursable à demande..........	1,159,021

ACTIF

Espèces..........	49,509
Billets fédéraux	173,175
Dépôts faits au gouvernement fédéral en garantie de la circulation	60,000
Billets et Chèques sur d'autres banques..........	307,383
Prêts à d'autres banques garantis..........	000,000
Depôts remboursables sur demande ou après avis.........	000,000
Balance due par d'autre banques	66,113
Balance due par les agences de labanque en pays étrangers..........	60,932
Balance due par les agences dans le Royaume Uni........	000,000
Obrigations ou effets du gouvernement fédéral..........	35,000
Effets étrangers ou coloniaux	000,000
Prêts remboursables sur demande..........	37,355
Prêts courants..........	5,687,104

BANQUE DE SAINT-JEAN

PASSIF

Capital souscrit..........	500,200
Capital versé..........	262,151
Fonds de réserve..........	10,000
Dividende déclaré. Taux annuel..........	6
Billets en circulation..........	140,976
Balance due au gouvernements provinciaux..........	44,295
Dépôts du public remboursable à demande..........	19,791

ACTIF

Espèces..........$	6,841
Billets fédéraux..........	10,210
Dépôt fait au gouvernement fédéral en garantie de la circulation des billets.......	3,616
Billets d'autres banques et chèques sur d'autres banques	6,197
Dépôt remboursables sur demande ou après avis, etc....	47,992
Balance due par d'autres banques	
Balance due par les agences de la banque dans les pays étrangers..........	7,593
Prêts courants..........	553,344

BANQUE DE ST-HYACINTHE

PASSIF

Capital souscrit..........$	504,600
Capital versé..........	320,840
Fonds de réserve..........	75,000
Dividende déclaré. Taux annuel..........	6
Billets en circulation..........	290,460
Balance due aux gouvernements provinciaux..........	37,266
Dépôts du public remboursables à demande..........	94,610

ACTIF

Espèces..........$	15,351
Billets fédéraux..........	14,013
Dépôt fait au gouvernement fédéral en garantie de la circulation des billets..........	12,022
Billets d'autres banques et chèques d'autres banques...	13,764
Dépôts remboursable sur demande ou après avis, etc.	32,216
Balance due par d'autres banques en Canada..........	2,003
Balance due par les agences de la banque en pays étrangers..........	45,204
Prêts remboursables sur demande, sur obligations et actions..........	16,140
Prêts courants..........	1,367,442

O. LANGLOIS

Marchand de Meubles

LE TRESOR

DE LA

MAISON

C'EST LE BEBE

Le bébé, c'est tout dans une famille et il n'est pas étonnant que sa mère veuille le promener dans le meilleur carosse. Il y a le carrosse "Prince" qui vaut $15. Mais j'en ai une grande quantité, et des beaux, meilleur marché.

LE CÉLÈBRE

Charbon Pittston

John Donaghy

(succeseur de Bissett et Donaghy)

MARCHANDS DE

Charbon, Bois et Glace

Prix du charbon livré à St-Jean.

GRATE..........	$5.25
EGGS	5.25
STOVE	5.50
NUT	5.50
CHARBON DE FORGE	6.00
CHARBON MOU, GRATE	5.50

Ces prix sont nets, sans escompte d'aucune sorte, et peuvent être changés en tout temps sans avis, excepté quand l'ordre a été accepté avant le changement.

JOHN DONAGHY.

St-Jean, 1er déc. 1899.

J. B. H. BEAUREGARD

NOTAIRE

Cessionnaire des greffes des notaires V. Vincelette, C. Vincelette, F. L. Mongeon et D. Carreau.

IBERVILLE, P. Q

A. FOURNIER

NOTAIRE PUBLIC

COMMISSAIRE DE LA COUR SUPÉRIEURE

Etude : 105, Rue Jacques-Cartier

SAINT JEAN QUE.

L. D. E. ROUSSEAU, L. L B.

AVOCAT

Bureau : No. 5, Rue Saint-Charles

(Au bureau du "Courrier de Saint-Jean")

SAINT-JEAN, P. Q.

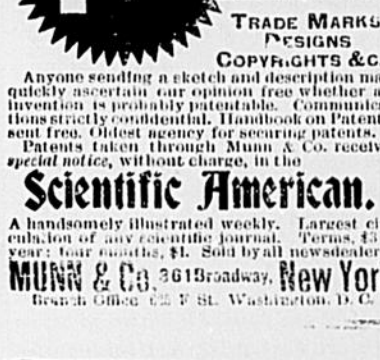

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. Handbook on Patents sent free. Oldest agency for securing patents. Patents taken through Munn & Co. receive *special notice*, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York

Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

J. B. DEMERS, B. C. L.

Notaire et Commissaire

BUREAU A SAINT-JEAN

88 Rue Jacques-Cartier.

BUREAU A LACOLLE

A l'ancien bureau de M. Tremblay, N. P.

A LACOLLE tous les mercredis et vendredis de chaque semaine.

M. Demers est le dépositaire des minutes, répertoire et index de feu M. J. U TREMBLAY, N. P.

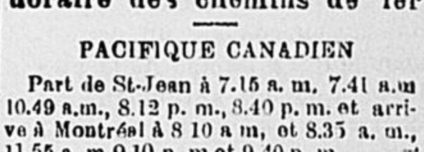

Horaire des chemins de fer

PACIFIQUE CANADIEN

Part de St-Jean à 7.15 a. m. 7.41 a.m 10.49 a.m., 8.12 p. m., 8.40 p. m. et arrive à Montréal à 8 10 a m, et 8.35 a. m., 11.55 a. m 9 10 p. m et 9 40 p. m.

Part de Montréal à 9.00 a. m., 4.30 p. m., 8.00 p. m., 8.20 p. m., et arrive à St.Jean à 9.52 a. m., 5.32 p. m., 8.56 p. m., 9.13 p. m.

Le train partant de St-Jean à 7.41 a. m. pour Montréal ne circule pas le lundi et ceux de 10.49 a. m., 8.12 p. m., et 8.40 p. m. ne circule pas le dimanche.

Les trains partant de Montréal à 9.00 a. m., 4.30 p. m., et qui arrivent à St-Jean à 9.52 a. m., 5.32 p. m.. allant vers l'Est ne marche pas le dimanche et celui qui part de Montréal à 8 20 p. m. arrivant à St-Jean à 9.13 p. m., ne circule pas le samedi.

Le samedi seulement un train part de Montréal à 2.00 p. m., arrive à Saint-Jean à 3.00 p. m. en route pour Magog.

GRAND TRONC

Départ de Saint-Jean pour Montréal : 6.35 a. m., 6.50 a. m., 7.07 a. m., 8.15 a. m., 1.45 p. m., 2.12 p. m., 7.20 p. m. et 8.55 p. m. et 9.25.

Pour Rouses Point :
8.15 a. m. 10.50 a. m., 5.45 p. m. et 7.50.

Pour St- Albans, Vt. :
9. 45 a. m., 2.35 p. m. 7.45 p. m. et 9.20 p. m.

Pour Waterloo : 9.30 a. m.

Les trains partent de Montréal pour Saint-Jean à 7.20 a. m., 9.01 a. m., 10.00 a. m., 1.35 p. m., 4.45 p. m., 6.50 p. m., 7.00 p. m. et 8.25 p. m.

A nos Abonnés

Nous avertissons tous ceux qui reçoivent le COURRIER DE SAINT-JEAN qu'ils sont considérés comme abonnés réguliers, *ainsi que la loi nous y autorise.*

De plus la loi dit clairement que si une personne veut cesser de recevoir un journal, elle doit au préalable acquitter le prix de son abonnement, sans quoi le propriétaire peut continuer l'envoi du Journal, et cela jusqu'au parfait paiement de tout ce qui lui est dû.

L'ADMINISTRATION

LE COURRIER DE SAINT-JEAN

JOURNAL LIBÉRAL-CONSERVATEUR

Publié tous les vendredis dans les intérêts du district d'Iberville,

J. E. MOLLEUR
Propriétaire

L. D. E. ROUSSEAU,
Rédacteur.

BUREAU : No 5 RUE ST-CHARLES
près du pont Jones
Téléphone Richelieu No 107.

ABONNEMENTS

12 mois	.	$1.00
6 "	.	50 cts
"	.	25 "

ANNONCES :

1ère insertion	.	10 cts par ligne
autre insertion	.	5 " " "

Prix spéciaux pour les annonces du commerce à long terme.

Adresser toute communication postale comme suit :

Le Courrier de St-Jean
St-Jean d'Iberville, Que

Le Courrier de Saint-Jean

ST-JEAN, 10 AOUT 1900.

Ce qu'ils en pensent

Nous comprenons qu'il est parfaitement inutile d'essayer de faire admettre aux journaux libéraux que le gouvernement Laurier va être défait aux prochaines élections. Autant vaudrait entreprendre de les forcer à convenir que leurs chefs ont violé toutes leurs promesses les unes après les autres, ce qui est, pourtant, d'une évidence frappante.

Nos lecteurs se rappellent peut-être le tour pendable que l'*Electeur*, qui a été depuis remplacé par le *Soleil*, joua aux rouges naïfs de Québec, en 1891. Des élections fédérales avaient eu lieu et le gouvernement de Sir John A. Macdonald avait été maintenu au pouvoir par une majorité de 25 voix. Il ne pouvait y avoir le moindre doute là-dessus. Cependant, l'*Electeur* n'en persista pas moins à dire, même plusieurs jours après le scrutin, que le gouvernement de Sir John avait été renversé. Après un pareil exemple d'entêtement irréductible, comment pouvez-vous, plusieurs mois avant les élections, arriver à obtenir des journaux de ce calibre-là l'aveu que la défaite attend leur parti ?

En vérité, dans ces conditions, celui qui remplit le rôle de prophète en matière d'élections, ne jouira jamais de la considération générale. Il doit s'attendre à trouver une peu flatteuse incrédulité chez la moitié de la libre et intelligente classe des électeurs, attendu que, même lorsqu'un parti a une majorité considérable dans la chambre, la population se trouve toujours à peu près également divisée au point de vue politique.

Aussi, n'avons-nous pas l'intention d'exprimer notre opinion à nous sur ce que sera le résultat des prochaines élections. Quoique, à la vérité, nous pourrions affirmer, avec de bonnes et solides raisons à l'appui de notre prétention, que le gouvernement Laurier va être défait. Par exemple, nous ferions remarquer que, d'après un précédent bien établi dans notre pays, le parti libéral ne peut obtenir la majorité deux fois consécutives. Et puis, nous ajouterions, avec beaucoup de force persuasive, croyons-nous, qu'il n'est pas vraisemblable que l'électorat soit assez aveugle pour maintenir au pouvoir un gouvernement qui l'a trompé de la plus indigne façon, qui s'est moqué des principes de justice, qui a protégé les odieux monopoles et qui a gaspillé les deniers publics avec une prodigalité sans précédent.

Mais nous ne nous arrêterons pas à ces puissantes raisons, qui nous justifieraient amplement de conclure à la dégringolade du cabinet Laurier. Nous nous contenterons de constater ce qu'un grand nombre de députés libéraux, à en juger d'après leurs actes, pensent du résultat des prochaines élections fédérales.

Ce qu'ils en pensent ? C'est bien simple, ils reconnaissent que leur parti va être défait. Et nous étayons cette affirmation sur les deux faits suivants : la course effrénée des députés libéraux pour se caser et le mouvement de retraite dans les rangs ministériels, mouvement qui prend des proportions si considérables.

Une vingtaine de députés libéraux, faisant fi de leurs fougueuses déclarations en faveur de l'indépendance des membres du parlement et jugeant, sans doute, qu'il faut se montrer pratique avant tout, ont joué ferme des coudes pour se faire placer et y ont réussi. Ils craignaient tant la débacle !

On nous objectera peut-être que les députés libéraux se rueraient à la conquête de bonnes places, quand bien même ils n'auraient pas peur de la dégringolade. Toutefois, on devra l'admettre, ils luttent entre eux avec une telle frénésie autour de l'assiette au beurre, qu'on voit facilement que l'apparition du spectre de la defaite, à l'horizon politique, les affole.

Quoi qu'il en soit, le second indice que la plupart des députés libéraux s'aperçoivent que leur parti va être écrasé, ne prête pas, comme le premier, à une restriction.

Voyez, plus ça va, plus s'allonge la liste des partisans du gouvernement Laurier, qui manifestent leur intention bien arrêtée de se retirer de la vie publique. Nommons, entre autres, le président de la chambre des communes, M. Bain, M. James Somerville, M. Livingston, M. Erb, M. Saetinger, M. Wood, de Hamilton, M. Comstock, M. Britton, le Dr Landerkin, un vieux de la vieille, M. Penny, M. Scriver, M. Ellis, etc. Dites donc, n'est-il pas évident que seule la crainte de la défaite qui attend leur parti aux prochaines élections, peut pousser un aussi grand nombre de députés libéraux à abandonner la politique ?

Certes, il est inutile d'appuyer là-dessus, les faits ont une signification trop claire.

Vraiment, le parti conservateur peut entreprendre avec confiance la prochaine lutte électorale.

A propos d'autonomie provinciale.

Les députés et les journaux libéraux crient toujours que le sénat a violé l'autonomie provinciale, en empêchant le gouvernement de nommer trois nouveaux juges, à Montréal, quand il y a assez de juges dans la province de Québec. On a beau donner les meilleures raisons du monde pour les convaincre que leur prétention est ridicule, ils ne veulent rien entendre. Ils ont un si grand appétit pour les faveurs ministérielles ! et ventre affamé n'a point d'oreilles, dit-on.

A en croire les journaux libéraux, ce serait la première fois que le sénat empêche la nomination de nouveaux juges. Tel n'est pas le cas, cependant. En 1879, le gouvernement de Sir John A. Macdonald fit adopter par la chambre des communes un bill relatif à la nomination de deux nouveaux juges dans la Colombie anglaise. Mais les sénateurs libéraux du temps, parmi lesquels se trouvait l'honorable M. Scott, maintenant secrétaire d'Etat dans le cabinet Laurier, appuyés par une fraction de sénateurs conservateurs, donnèrent le coup de mort au bill en question. Les libéraux ne dirent pas un mot de l'autonomie provinciale en cette occasion, vous pouvez en être certains.

Dans tous les cas, les journaux ministériels n'ont certainement pas raison de parler aujourd'hui de violation d'autonomie provinciale. C'est ce que le *Pionnier* démontre à la *Patrie* dans un article, dont nous citerons les passages suivants :

"Notre confrère de la *Patrie* persiste à soutenir que l'autonomie de notre province est mise en danger par l'action du Sénat sur le bill créant trois nouveaux juges à Montréal.

"L'autonomie de chaque province de la Confédération est garantie par la constitution de 1867. Or, cette constitution définit bien clairement les attributs de chaque pouvoir touchant la judicature. Tandis que l'article 92 (paragraphe 14) confie aux législatures locales l'administration de la justice et le soin d'organiser les tribunaux, il est expressément réservé au gouvernement central le droit de nommer les juges des cours supérieures et l'article 100 décrète que leurs salaires "seront fixés et payés par le parlement du Canada.

"Le parlement du Canada étant formé de deux chambres, chacune d'elles doit être consultée quand il s'agit d'autoriser le payement de nouveaux juges.

"Dans le cas actuel le Sénat n'a fait que décider dans les limites de sa compétence et d'accord avec la lettre, comme avec l'esprit de la constitution.

"Et nous ne voyons pas comment les prérogatives de notre législature peuvent être menacées, parce qu'il se produit un incident régulier et absolument conforme à la loi organique qui nous régit.

Nous le répétons. On a tort de crier à l'empiètement du pouvoir fédéral en cette circonstance. C'est déplacer la question. Pour empiéter, il faut sortir des limites de la légalité.

Dans notre humble opinion, le projet de créer trois nouvelles jugeries à Montréal n'est qu'un symptôme du fonctionnarisme, ce mal social dont nous souffrons de plus en plus chaque jour et qui finira par nous être fatal si on n'y met pas obstacle."

Le concours scolaire

Nous terminons en première page, dans le présent numéro, le compte rendu du concours entre les écoles des comtés de Saint-Jean et d'Iberville.

Comme nos lecteurs pourront s'en convaincre en parcourant ce compte rendu, le résultat du concours est tout à fait satisfaisant. Il prouve d'une manière éclatante, croyons-nous, que notre district est particulièrement favorisé au point de vue de son personnel enseignant et, par là même, au point de vue de l'instruction.

Nous félicitons bien sincèrement les heureux concurrents — élèves, instituteurs et institutrices — dont le mérite a été proclamé à la distribution solennelle des récompenses, le 28 juillet dernier.

Nous croyons devoir mentionner spécialement l'école No 1 de Lacadie, qui a obtenu un brillant succès. Cette école, qui a pour instituteur M. François Liénard, est arrivée au premier rang, avec grande distinction, dans le concours entre les écoles elles-mêmes, et ses élèves ont gagné les premiers prix dans toutes les classes.

Avant de terminer, nous dirons que plusieurs personnages éminents de la province de Québec ont félicité hautement les citoyens des comtés de Saint-Jean et d'Iberville d'avoir donné un exemple si digne d'imitation.

COUPS DE PLUME

Le lieutenant-gouverneur Jetté et la plupart des ministres provinciaux sont venus, mardi dernier, à Saint-Jean, où le premier-ministre est retenu par la maladie.

Qu'est-ce que cela peut bien vouloir dire ? S'agit-il d'un remaniement du gouvernement de Québec ? Car, on le sait, le bruit court, depuis quelque temps, que M Marchand a l'intention de donner sa démission de premier ministre, et plusieurs de ses collègues brûlent du désir de prendre sa place.

Dans tous les cas, il doit y avoir anguille sous roche.

* * *

Le gouvernement Laurier a fait construire, autour du village de Cardinal, un canal qui coûte $5,500,000. Près de là, il y a une rivière que le même gouvernement est à faire creuser au prix de $425 par jour et qui, une fois les travaux terminés, rendra le canal inutile. La conséquence est que le peuple a payé cinq millions et demi pour un canal et paye maintenant $425 par jour pour que les vaisseaux ne s'en servent pas.

Avec ce système-là, il n'est pas étonnant que le budget s'élève à l'énorme somme de 62 millions de dollars.

* * *

Il paraît que les ministres errants, MM. Tarte, Fielding, Blair et Davies, s'embarqueront la semaine prochaine, pour revenir au Canada. C'est la *Patrie* qui nous l'apprend, et elle doit être assez bien renseignée en la matière.

Voilà qui indique que les élections auront lieu prochainement. Qu'en dites-vous !

* * *

Plusieurs journaux d'Ontario annoncent que les élections générales auront lieu le 16 octobre prochain. Nombreux, dans tous les cas, sont les indices que le parlement sera dissous dans le cours de l'automne.

* * *

La *Vérité*, de Québec, vient d'entrer dans sa vingtième année d'existence. Nous souhaitons succès à notre confrère.

LA GUERRE DU TRANSVAAL

Il y a peu de chose à dire de la guerre sud-africaine, cette semaine. Les Anglais ont rétabli leurs communications et s'emparent de temps à autre de quelques villes dans le Transvaal, mais cela ne sert pas à grand'chose en définitive, vu que les Boers préfèrent les montagnes aux villes, de ce temps-ci.

On annonçait, il y a plusieurs jours, que le général boer Dewet était si bien entouré, cette fois, qu'il n'échapperait pas. Mais on n'a pas encore appris qu'il ait été pris, et il se pourrait que les Anglais auraient à le cerner encore ailleurs.

LA CRISE EN CHINE

Les alliés ont bel et bien commencé leur marche sur Pekin et même ils ont déjà livré une bataille à 12 milles de Tien-tsin. Ils ont vaincu les Chinois, mais au prix de grandes pertes, qu'on peut évaluer à mille tués ou blessés. Les Chinois ont combattu avec acharnement, et s'ils sont aussi nombreux que des correspondants le disent, les alliés auront fort à faire pour s'ouvrir un chemin jusqu'à Pékin.

Li Hung Chang semble faire entendre que la prise de Pekin par l'armée étrangère serait le signal du massacre des ambassadeurs et de tous les blancs, qui se trouvent avec eux ; d'un autre côté, les ambassadeurs font savoir qu'ils vont tomber victimes des Boxeurs, si les puissances ne se hâtent d'aller à leur secours. Comme on le voit, la situation est un peu embarrassante.

En attendant les Boxeurs massacrent les blancs et les Chinois chrétiens un peu partout dans le Céleste Empire. Quand cette terrible crise aura pris fin et que l'on comptera les victimes, l'humanité sera saisie d'horreur.

COMMUNICATION.

M. le Rédacteur,

Dans ma dernière je vous donnais une idée du Manitoba. Je vais continuer mon voyage de place en place réservant pour plus tard l'appréciation des Territoires, ou plutôt une étude sur le tout.

Le 3 juillet me trouva à Indian Head, à la ferme Expérimentale de l'Assiniboine, que je visitai dans dans presque toutes ses parties. Le terrain dans cette partie du pays est plus onduleux qu'au Manitoba, il y a plus de bois, mais rien qui ressemble à nos forêts de bois franc, c'est en partie du tremble poussant le long des rivières, criques et et parties basses. L'eau est aussi abondante et de bonne qualité. La ferme expérimentale contient environ 360 acres et est très bien située à ¾ mille du village. Aux alentours, j'ai vu des centaines de tentes de sauvages (Cree) venus des réserves l'avant veille, pour assister et fêter le "Dominion Day" à Indian Head. Ces sauvages sont bien civilisés et très paisibles, pourvu qu'ils n'aient pas trempé les lèvres dans l'Eau de feu. M. le Surintendant me donna pour guide un des employés, qui avec une amabilité parfaite me montra "tout". La propreté et l'ordre sont particulièrement remarquables et tout marche comme une horloge. On y voit là toutes espèces de fruits, légumes, grains, arbustes et animaux. Je regrette de dire que la sécheresse terrible de l'année a été aussi désastreuse pour la ferme que pour les autres terres. Comme dans les autres fermes expérimentales, tout est à l'essai et en petite quantité. J'ai surtout remarqué un chou appelé "Marché Bonsecours." Il fallait aller à l'étranger pour apprendre ce que l'on ignore chez soi. Dire tout ce que j'ai vu prendrait un volume. Comme toutes les fermes expérimentales se ressemblent, qui en a vu une, a vu toutes les autres.

Le village de Indian Head n'existe que depuis 3 ans, il contient une population d'à peu près 2,000 âmes, belles rues larges, de jolis édifices, plusieurs églises, banques, et huit élévateurs avec une capacité d'à peu près ½ million de minots, &c. Le commerce est très florissant. C'est tout près de cette ville qu'est la célèbre grande ferme "Belle" donnant des 100,000 minots de blé par année et où tout se fait à la vapeur, labour, semence, récolte et battage.

Le soir, à bord du train, je rencontre mon compagnon de voyage le Dr Grignon, qui durant la journée a fait la visite de la ferme expérimentale à Brandon : nous sommes descendus à la gare Qu'Appelle où le Rev. Père Lacasse attendait pour nous conduire en voiture, au Fort Qu'appelle, 30 milles plus à l'ouest. Tout le long du parcours l'effet de la sécheresse se fait sentir, le grain est clair et court, mais la dernière pluie a semblé lui avoir donné de la vigueur. A mi-chemin nous sommes arrêté chez une ancienne connaissance du docteur, un monsieur Ménésippe Longpré, autrefois de la Rouge ; il était près de 10 hrs. du soir lorsque l'on frappa à la porte. En un clin d'œil tout le monde fut sur pied, et quel accueil, une vraie réception de Canadien. M. Longpré a bien voulu nous dire son histoire avec la permission de la rendre 'publique' au besoin. Après avoir fait l'essai de plusieurs places avant de se rendre à la Rouge, qu'il laissa avec des dettes, il y a trois ans, il s'établit à Qu'Appelle. Maintenant il a 1400 acres de bonne terre, 50 vaches, 13 chevaux, 60 cochons et 50 volailles. L'an dernier il a récolté 4,200 minots de blé, 5,000 minots d'avoine et 150 minots de patates. En mai dernier sa femme fit 215 lbs. de beurre avec 7 vaches, il avait refusé, le jour même, $37.50 chacun, pour 17 vaux de 9 mois. Le bois se vend $2 20, la corde livré à domicile. Il a aussi refusé $18,000 pour tout son établissement. Il a récolté des betteraves pesant 32 et 33 lbs. pièce, sans fumier. Il est satisfait, mais il regrette de ne pas y être venu il y a 25 ans.

M. Longpré nous affirme qu'un M. Gauffre, de France, avait fait $7,000 en cinq ans, par l'élevage des animaux. Aux dernières nouvelles, ce monsieur s'ennuyait des prairies et parlait de revenir.

Un grand exportateur d'animaux, M Gordon, de Winnipeg, a 25,000 têtes de bétail en pacage, dans les alentours, à raison de $5 par tête, et un M. Carillon en a 300 têtes.

Ici le pacage ne coûte rien, tout est en commun dans la prairie, un homme y jette l'œil de temps en temps, c'est suffisant ; pas de clôture et chose extraordinaire, je n'ai jamais vu de troupeau dans le grain, on m'assure que les animaux préfèrent l'herbe de la prairie, laissant de côté le trèfle blanc et même le grain.

A minuit, nous arrivâmes au Fort Qu'Appelle.

H. E. P.

St-Jean, 5 août 1900.

INVENTIONS NOUVELLES

William Anderson a cédé à O. Terrill, de Brooklyn, N. Y., un quart de ses profits dans une application pour brevet, pour un "Ventilateur de chars". Prix de vente—$12,500.

E. W. Allen a cédé à A. R. Price et Robert Coopock, de Athena, Oregon, le droit de manufacturer une "Machine à laver le linge", invention protégée par le brevet No. 605,987. Ce droit vendu pour les Etats de Washington et Oregon, a rapporté la somme de $1,000.

John T. Avery et al, ont vendu à la Avery Vall Peper Machine Manufacturing Co. Leur brevet No. 650,215 pour $10,000.

A. W. Lyder & W. L. Turner ont cédé à la Blairsville Lauder Co. de Pennsylvanie, leurs droits sur le brevet No. 640,211, pour "Echelles pliantes". Prix de vente—$25,000.

La Omaha Pulverizing Machine Co. a cédé à la Paxton Vierling Iron works tous ses droits, titres et intérêts dans le brevet No. 500,582 pour une "Machine à pulvériser le minérai et le grain". Prix de vente $1,610.15.

(Communication fournie par MM Marion & Marion, édifice de la New-York Life, Montréal). Le Guide des Inventeurs sera envoyé à toute adresse sur réception de 10 centins.

COLLEGE D'IBERVILLE, P. Q.

(CANADA)

Cette institution, bien connue au Canada et aux Etats-Unis, est dirigée par les Révérends Frères Maristes, dont la réputation n'est plus à faire. Un cours commercial complet y est donné en français et en anglais. Le collège, agréablement situé près du Richelieu, est à quelques pas seulement des stations des chemins de fer du Vermont Central, du Pacifique Canadien, du Delaware, du Grand Tronc et des Comtés Unis. Il présente tous les avantages des constructions modernes : système d'aération, éclairage électrique, chauffage à l'eau chaude, etc, etc.

Pour plus amples renseignements s'adresser au Rév. Frère Directeur du collège d'Iberville, P. Q., Canada.

La rentrée aura lieu le 4 septembre.

CHAMBLY

—L'excursion des détailleurs de Montréal à Chambly, la semaine dernière, a eu un plein succès. Ces réunions ne peuvent avoir pour résultat que le bien des membres de l'association, qui, en se connaissant mieux, seront plus en mesure d'améliorer leur condition.

MAGOG

—La grève est terminée. La milice qui gardait les abords de la manufacture est retournée à Sherbrooke et presque tous les ouvriers sont retournés à l'ouvrage.

Le public et les hommes d'affaires en particulier, sont contents de voir cette grève terminée, car dans une petite ville comme Magog où il n'y a qu'une manufacture pour soutenir les travaillants, il ne faut pas qu'elle arrête bien longtemps.

SAINT-HYACINTHE

—Les fils de St-Dominique ont chômé avec beaucoup d'éclat samedi, la fête patronale du fondateur de leur ordre, St Dominique. Il y eut messe solennelle par les Peres Franciscains, à laquelle Mgr Bruchési, archevêque de Montréal, revenant de quelques jours de repos à la Trappe d'Oka, assista et le sermon de circonstance fut donné par le Rév. M. Mathieu, recteur de l'Université Laval de Québec. Une foule nombreuse de prêtres et de fidèles était présents à cette fête de famille. Après la messe, il y eut grand dîner au monastère, au cours duquel Mgr Bruchési, le Rév. P. Montpetit, provincial de la maison parisienne, et quelques autres vétérans du sacerdoce firent de beaux discours.

MARCHE DE SAINT JEAN

EN DETAIL

Corrigé tous les jeudis par M. FERNAND GIROUX, clerc des marchés.

	$ cts	$ cts
Patates	0 25	0 30
Oeufs par douzaine	0 12	0 15
Poules par couples	0 90	1 00
Poulets par couple	0 50	0 70
Oies par couple	1 40	1 50
Dinde par couple	1 20	2 00
Canards par couple	0 80	1 00
Beurre frais par lbs	0 20	0 22
Beurre salé par lbs	0 18	0 20
Lard frais par 100 lbs	6 50	7 00
Bœuf par 100 lbs	5 50	6 00
Avoine la poche	0 70	0 75
Foin par 100 bottes	6 00	7 50
Paille par 100 bottes	2 50	3 00
Sucre d'érable	0 08	10
Sirop le gallons	0 80	1 00
Lard mess par quart	19 00	20 00
Huile à charbon, galon	22	24
Graise en sceau	2 00	2 20

EN GROS

Corrigé par M. Chs R. Cousins marchand de grain.

FARINE CANADIENNE

	Gros.	Détail
Patentée	$ 2 40	$ 2 50
Supérieure Etre	2 10	2 25
Extra	1 60	1 75
Superfine	0 00	0 00
Du printemps extra	0 00	0 00
Forte, boulanger, en sac	2 25	2 40
Divers		
Avoine par 40 lbs	34	37
Pois par 70 lbs	65	70
Orge par 50 lbs	45	65
Sarrasin	45	55

PACIFIQUE CANADIEN

Excursion DE Cultivateurs

au Nord-Ouest Canadien

DEPART LE 18 AOUT 1900

Les travaux de la moisson sont commencés

Prix des billets, aller et retour, à

Winnipeg Deloraine Antler Estevanh Binscart Moosomin Hamiata Swan River	$28
Regina Moosejaw Yorton	$30
Prince Albert Calgary Macleod	$35
Red Deer Edmonton	$40

Billets bons pour aller le 18 août et pour re tenir jusqu'au 16 novembre. Départ de toutes les stations du Canada, Onaping, Sault Sainte-Marie, Windsor et de l'est.

Pour plus ample informations s'adresser à

L. N. HEBERT, Agent
103 rue Richelieu St.-Jean, P. Q

L'ancien Canadien jouissait d'une bonne santé, vivait longtemps et heureux, mais sa nourriture était saine et fraîche, et son travail, celui des champs et au grand air.

Aujourd'hui, l'homme vit dans des circonstances bien différentes. Enfermé du matin au soir dans les manufactures, il respire la poussière et l'air impur. Il devient pâle, faible, nerveux et épuisé avant le temps.

C'est une nécessité pour lui de prendre de temps à autre un remède qui purifiera son sang, lui donnera les forces nécessaires pour faire son ouvrage et aussi, préviendra chez lui les maladies et les accidents.

Les Pilules du Dr. Moro pour les hommes stimulent l'appétit et favorisent la digestion, régularisent les intestins, débarassent le foie de la bile, guérissent le mal de tête, donnent de la force et développent les muscles. Elles guérissent les douleurs dans le dos, ainsi que le mal de rognons. Elles font de l'homme faible et épuisé, le travailleur fort et robuste et lui donnent la force nécessaire qui lui permettra de supporter facilement les travaux difficiles qu'il a à accomplir.

Monsieur Oscar Simard, qui souffrait depuis longtemps d'une faiblesse générale très prononcée, qu'il avait acquise en travaillant dans les manufactures, nous demande de publier le témoignage suivant, dans lequel il dit ce que les **Pilules du Dr. Moro** ont fait pour lui :

" Dr. A. A. Moro, " Montréal,

" Cher Docteur,

" J'étais faible et débile et il me paraissait impossible de pouvoir continuer à travailler dans la manufacture de chaus-" sures, où j'étais employé. Quelques heures de travail me fatiguait beaucoup, et j'étais toujours rendu au bout de mes forces " avant d'arriver au soir. J'avais souvent la migraine ; mon appétit faisait défaut et mes vivres digéraient très mal ; mes " rognons me faisaient beaucoup souffrir et enfin, j'étais totalement épuisé.

" Quelques boites de Pilules du Dr. Moro me remirent à flots, me donnèrent des forces, me guérirent de mes douleurs, et " aujourd'hui, je suis heureux de pouvoir dire le bien qu'elles m'ont fait.

" Votre bien dévoué,

" OSCAR SIMARD,

" No. 539 Silver Street, Manchester, N. H."

Les **Pilules du Dr. Moro** en aiguisant l'appétit, en aidant la digestion, donnent la force aux hommes faibles et tiennent l'homme fort, robuste.

Je répondrai avec plaisir à toutes les lettres qui me seront adressées. Je donnerai des conseils à tout homme qui m'en demandera, et pour faciliter les hommes malades qui voudraient me consulter, un blanc de traitement leur sera envoyé gratuitement sur demande.

Mes consultations sont absolument gratuites. Je ne soigne que les hommes.

Les **Pilules du Dr. Moro** se vendent 50c. la boîte, ou six boîtes pour $2.50, et si votre marchand ne les tient pas, elles vous seront expédiées sur réception du prix.

Adressez vos lettres comme suit : **Dr. A. A. Moro, Boite 782, Montréal, Canada.**

On demande des agents

Vous remarquerez dans ce numéro la grande liste de cadeaux que nous donnons gratuitement avec commande par la malle de $1.00 ou 2.00 de thé ou café, etc., de différentes valeurs, pour 60 jours seulement, ou jusqu'à ce qu'un agent soit nommé dans votre district. Nous donnerons à vos pratiques ou à vos amis chaque article mentionné dans la liste de $1.00 ou $2.00 et si vous voulez solliciter quelques amis et former un club de commandes et nous envoyer 25 commandes de $1.00 ou $2.50 ou 15 de $2.00 chacune, nous vous ferons cadeau d'une montre solidement plaquée en or, boitier fermé, garantie tenir le temps, à remontoir et sur diamants, richement gravée, dessin artistique—pour dames ou messieurs.—Cet extra sera pour vous même, vous le recevrez gratuitement comme prime pour avoir fait connaître nos thés, etc. Faites une commande d'essai. Agents demandés, salaire et commission.

GREAT PACIFIC TEA CO.,
1164 rue Ste Catherine, Montréal, Que.

AUX SOURDS

Une dame riche, qui a été guérie de sa surdité et de bourdonnements d'oreilles par les Tympans artificiels de l'INSTITUT NICHOLSON, a remis à cet institut la somme de 25,000 frs. afin que toutes les personnes sourdes qui n'ont pas les moyens de se procurer les Tympans puissent les avoir gratuitement. S'adresser à L'INSTITUT NICHOLSON, 780 EIGHT AVENUE, NEW-YORK.

Gratis à tous

Quiconque écrira au State Medical Institute, 778 Elektron Building, Fort Wayne, Ind., recevra gratis à l'essai un paquet d'un Remède Domestique qui a guéri des milliers d'hommes qui souffraient depuis des années des effets de la faiblesse sexuelle résultant des folies de jeunesse, de la perte prématurée de la force et de la mémoire, de la faiblesse des reins, de la varicocèle et de l'étiolement des facultés. Envoyé sous bonne enveloppe. Ecrivez aujourd'hui.

J. O. BRASSARD

DENTISTE

Extractions de dents sans douleur par un procédé infaillible.

Tout ouvrage fait avec promptitude et avec le plus grand soin.

Joseph Reid & Cie

Manufacturiers de

PORTES, CHASSIS, JALOUSIES

Etc., Etc.

Moulures de toutes sortes une spécialité.

Moulins à Planer, Embouveter, Etc.

ESTIMES

Fournis à demande pour construction et réparations de bâtisses, etc.

No. 5 RUE SAINT - JEAN
SAINT-JEAN, Que.

Toutes les....

Tapisseries du Printemps ....

sont maintenant reçues chez

JOS. BOUDREAU

82, rue Richelieu

Saint-Jean, P. Q.

C'est le temps d'aller y faire votre choix.

T. A. Cousins

BUREAU D'ASSURANCE

68, Rue Richelieu - Saint-Jean, Que

A. D. GIRARD. E. G. PELLETIER

GIRARD & PELLETIER

AVOCATS.

ETUDES : No. 36, Rue St-Jacques

SAINT-JEAN, Q.

P. J. DORÉ

AVOCAT

St-Jacques St-Jean, Que

EMILE MERIZZI, B C. L

AVOCAT

NAPIERVILLE, P. Q.

BUREAU : Au Palais de Justice

M. Mérizzi suit les Cours du district de Montréal.

J. A. NADEAU

NOTAIRE

IBERVILLE, QUE.

SPÉCIALITÉ : Règlements de Successions, Faillites, Arbitrages.

ASSURANCES :

"North British & Mercantile."
"Phœnix of Hartford."
"Caledonian."

Fleur, patisserie INDIANA et KENT supérieure à toute autre fleur,

chez

D. CODIN, Rue Richelieu, St-Jean, Que.

MARCHAND de CHARBON et BOIS

GRATE	$5.25
EGGS	5 25
STOVE	5.50
NUT	5.50
CHARBON DE FORGE	6.00

J. P. Meunier

Nouveaux yeux

Les progrès de la science nous permettent pour ainsi dire de faire de nouveaux yeux des vieux.

Mes lunettes, dont les lentilles sont parfaitement appropriées aux besoins de chaque cas, procurent une jouissance nouvelle et inappréciable. Vous verrez clairement et facilement et vous ne souffrirez plus de maux de tête.

J. P. MEUNIER,
Bijoutier et Opticien diplômé, Saint-Jean.

A l'enseigne du gros jonc d'or.

NOTES LOCALES

Le gouvernement fédéral est à faire faire des réparations au quai dans le port de Saint Jean.

Samedi dernier, il est passé dans notre port une vingtaine de bateaux venant des Etats-Unis.

Mlle Anna Phaneuf, de South Orange, N. J., est en visite chez M. J. E. Molleur, depuis quelques jours.

M. J. E. Molleur, qui est tombé malade, il y a une quinzaine de jours, a pris un mieux sensible.

Mlle Blanche Côté, de Saint-Hyacinthe, et Mlle A. Cherrier, de Montréal, sont en visite chez Mme Gustave Carreau.

Notre club de base-ball ira jouer une partie de ligue avec le Mascotte, à Montréal, dimanche prochain. Nous souhaitons succès à nos joueurs.

Des bicyclettes de seconde main en parfait ordre, valant de $40 à $60, sont offertes actuellement chez M. Ed. Arpin pour $15 chacune.

MM. Dansereau et Renaud, marchands de chaussures de cette ville, ont dissous leur société. M. Magloire Dansereau continue seul les affaires.

M. Charles Tremblay, assistant-surintendant, à Sorel, de la compagnie d'assurance La Canadienne, était en cette ville samedi et dimanche derniers.

Lundi, il est passé à Saint-Jean 30 bateaux chargés de bois, à destination des Etats-Unis. Mercredi, 22 bateaux, aussi chargés de bois, ont pris la même direction.

Le capitaine du remorqueur *Dandy* a été frappé d'une attaque de paralysie, dans notre port, dimanche dernier. Il a été transporté à l'hôpital et mardi il avait pris un peu de mieux.

Des échantillons de thé Japon seront envoyés gratis par la malle à tous ceux qui en feront la demande à Ed. Arpin, St-Jean, Que.

M. Hector L. Phaneuf, comptable à la manufacture de M. J. E. Molleur, est revenu, lundi dernier, d'un voyage de plusieurs jours dans les Etats de la Nouvelle-Angleterre.

Pour avoir les verres qu'il faut à votre vue, avec la monture qui convienne à votre figure, vous devez vous adresser à J. P. Meunier, bijoutier et opticien diplômé, Saint-Jean.

A l'assemblée de la ligue provinciale de base-ball, la partie du 29 juillet entre Saint Hyacinthe et Saint Jean a été annulée ; elle sera jouée de nouveau sur un terrain neutre.

Nous regrettons d'apprendre que madame Pierre Doré, de Laprairie, mère de madame J. E. Molleur, est dangereusement malade et que son état inspire des craintes sérieuses.

Le vapeur *Majestic*, qui avait subi des avaries peu importantes, la semaine dernière, est arrivé hier de Sorel, où on a fait les réparations nécessaires

Après plusieurs jours de pluie diluvienne, nous avons eu une journée chaude plus que de raison, mercredi. Cependant, nous pouvons nous consoler en nous disant qu'ici on ne meurt pas, au moins, par suite de la chaleur, comme en certains endroits des Etats-Unis et de l'Europe.

Vendredi, un train de marchandises a bloqué la voie du Pacifique, près de la gare, vers cinq heures et demie, la locomotive ne pouvant plus avancer par suite d'un accident. Le train express, qui arriva sur les entrefaites, dut attendre une demi-heure avant de pouvoir se rendre jusqu'à la gare.

Le Révérend Frère Hyacinthe, ancien directeur du collège des Frères des Ecoles Chrétiennes de cette ville, et actuellement directeur de l'Académie de Saint-Henri de Montréal, est parti pour Paris, ces jours derniers, pour un voyage de plusieurs mois.

Le *hop*, qui a suivi la distribution des prix du concours nautique, samedi soir de la semaine dernière, a été une fête brillante. Beaucoup de visiteurs et de visiteuses y ont pris part. Nous avons remarqué entre autres, MM. Mastaï Pagnuelo, H. Rainville, L. V. Tassé, P. Bisaillon, avocat, M. Beaudin, M. Lessard, Hector Larocque, Théo. Grothé, tous de Montréal, Mlles A. et Laura Leonard, de Sweetsburg, Mlle Blanche Côté, de Saint Hyacinthe, Mlle Beauchamp et M. Georges Beauchamp, de Montréal, Mlle Anna Phaneuf, de South Orange, N. J., Mlle A. Cherrier, de Montréal, M. Jules Larocque, de Plattsburg, et M. McCune, de Sweetsburg.

On demande une servante chez M. J. P. Meunier, bijoutier, de cette ville.

Mlle Yvonne Vadenais, de North Adams, Mass, était en visite, samedi dernier, chez Mme J. E. Molleur.

Mlle Virginie Phaneuf, de Saint Antoine, rivière Richelieu, est en promenade chez son oncle, M. Elie Phaneuf, à Iberville.

M. J. C. Saulnier, propriétaire de la manufacture de chapeaux de feutre, de cette ville, est parti vendredi dernier pour New-York. M. Saulnier, fait ce voyage dans le but de choisir de nouvelles machines pour sa manufacture.

Le Journal, publication quotidienne de Montréal, sera vendu au magasin de M. Ed. Arpin ou livré à domicile pour 25 centins par mois; tous les abonnés recevront une magnifique prime le 1er octobre prochain.

Un faux billet de un dollar au nom de la " State Bank of New Brunswick " dans l'Etat de New Jersey, est en circulation de ce temps-ci. Or il n'existe pas de State Bank of New Brunswick, de sorte qu'on devra bien se garder d'accepter des billets qui portent ce nom.

Un jeune enfant de M. Paul Labelle a été mordu à un doigt, mardi, par un singe qui faisait, en compagnie de son maître, une tournée par les rues de notre ville. La semaine dernière, un pareil accident est arrivé, paraît-il, à un autre jeune garçon. La conclusion est qu'il n'est pas prudent d'approcher de trop près ces vilaines bêtes qu'on appelle singes.

Les pluies fréquentes que nous avons depuis quelque temps, ont, entre autres inconvénients, celui de priver notre population du concert hebdomadaire de la fanfare. La semaine dernière, il a plu mardi et jeudi, et, par conséquent, il n'y a pas eu de musique au parc du Pacifique ; mardi de cette semaine, pareillement. Il faut espérer que les beaux jours reviendront.

M. Campbell, de la société Campbell et Purvis, de cette ville, l'a échappé belle jeudi de la semaine dernière. En voulant monter dans un convoi du Grand Tronc, qui était en mouvement, M. Campbell perdit l'équilibre et tomba sur la voie. Il n'eut que juste le temps de se jeter de côté. Il en a été heureusement quitte pour la peur.

Plusieurs Sorelois sont venus assister aux régates en cette ville, samedi dernier, à bord du magnifique yacht à vapeur le *Nile*. Ce yacht a tout à fait belle apparence, est pourvu de machines perfectionnées et est très confortable; il est la propriété de M. Georges Beauchemin, de Sorel. Plusieurs citoyens de Saint-Jean ont eu la bonne fortune de jouir de l'aimable hospitalité de M. Beauchemin et de ses compagnons. Le *Nile* a quitté notre ville, un peu après minuit, lundi.

Dans son dernier numéro, le *Canada Français* raconte les faits et gestes de deux individus qui, excités par des libations un peu trop copieuses, ont fait du tapage dans nos rues, et ajoute : " Plusieurs personnes, nous dit-on, ont téléphoné pour la police, mais nos policiers étaient introuvables." Le *Canada Français* a été mal informé, voilà tout. La vérité est qu'en effet on a téléphoné à la police, et qu'un gardien de la paix est allé aussitôt mettre le grappin sur les deux individus en question, qui ont passé la nuit en prison.

M. G. H. Wilkinson est allé assister aux funérailles de son frère, M. B. W. Wilkinson, à Brigham, lundi dernier.

M. B. W. Wilkinson est décédé, samedi dernier, à l'âge de 69 ans Après avoir occupé une position importante chez MM. H. B. Claflin & Cie, propriétaire de l'un des plus grands magasins de New-York, il revint au Canada, il y a douze ans, et fut à l'emploi de la Corticelli Silk Co. durant plusieurs années. Plus tard, il alla se fixer à Brigham, où il est décédé.

Nous offrons nos plus sympatiques condoléances à la famille en deuil.

Des courses au trot et à l'amble auront lieu en cette ville, les 21 et 22 août courant. Des prix de grande valeur seront accordés aux vainqueurs, et rien ne sera épargné pour faire un succès de ces courses. Toutes les compagnies de chemin de fer réduiront leurs prix pour la circonstance

Les officiers du club de courses de Saint-Jean sont MM. V. Mailloux, président, J. E. Chagnon, secrétaire, A. Bisaillon trésorier, L. Papineau, C. Charest, Ed Catudal et N. Lord, directeurs.

On nous prie de faire remarquer qu'il y a une erreur dans le placard annonçant ces courses. La version anglaise du programme du 2ème jour mentionne la classe de 2.35, mais c'est la classe 2.30 qu'il faut lire, comme on le voit dans la version française, qui est la bonne.

MM. Charles Reiter et Mimo Galvani, deux journalistes italiens qui ont entrepris de faire le tour du monde, à la suite d'un pari de 50,000 francs, sont arrivés à Saint-Jean, mercredi soir ; ils sont descendus à l'hôtel Richelieu, tenu par M. R. Poutré. Leur moyen de locomotion est un bicycle-tandem, et ils ne doivent compter, pour mener à bonne fin leur entreprise aventureuse, que sur l'argent qu'ils gagnent au cours de leur voyage.

MM. Reiter et Galvani paraissent doués de beaucoup de vigueur et d'énergie, qualités dont ils ont assurément grand besoin dans les circonstances. Ils parlent un français très pur. Ce sont, d'ailleurs, de parfaits gentlemen, à la physionomie franche et sympathique.

Les deux courageux sportmen, partis de Florence le 5 juillet 1899, devront rentrer en cette ville, le 25 décembre 1902 Ils auront fait un voyage de 75,000 milles. Ils ont parcouru, jusqu'à présent, l'Italie, la France, la Belgique, la Hollande, l'Angleterre, et pédalent maintenant à travers l'Amérique. Ils ont encore à faire la connaissance de plusieurs peuples, sans oublier nos amis les Boxeurs, qui, il faut l'espérer, seront alors revenus à de meilleurs sentiments envers les étrangers.

MM. Reiter et Galvani sont partis ce matin de Saint-Jean pour se rendre à Montréal, où ils feront un séjour de deux semaines. De là, ils iront aux chutes Niagara, puis traverseront les Etats-Unis, en passant par Buffalo, Chicago et San Francisco.

Nous doutons fort que le cirque Lemen garde un bon souvenir de la ville de Saint-Jean. Tout le monde se souvient de l'incident pénible qui s'est passé lors de la représentation de l'après-midi en cette ville. M. le Dr Sabourin, qui s'était rendu au cirque en simple spectateur, a été gratuitement et injustement insulté par une actrice du cirque. Ne pouvant obtenir satisfaction des propriétaires du cirque, M. le Dr Sabourin s'est adressé aux tribunaux. Ses avocats, MM Gosselin et St-Cyr poussèrent activement l'affaire et mardi dernier, ils obtenaient un jugement de $500, avec les frais d'une action de $5,000. Le cirque va être obligé de payer cette somme car il est sous la garde du Pacifique, en vertu d'une saisie-arrêt avant jugement, émise la semaine dernière. D'ici à quelques jours, nous verrons la fin de l'affaire, et comme le disait le savant juge, en rendant son jugement : " Ce n'est pas impunément que des aventurières viendront jeter de la boue sur la réputation de nos meilleurs citoyens."

Les régates, qui ont eu lieu en cette ville, samedi dernier, ont très bien réussi. Le temps était superbe, aussi y avait-il un grand nombre de spectateurs et de spectatrices élégamment vêtues. Le Richelieu était sillonné en tous sens par des yachts à vapeur et à voiles et par des embarcations de tous genres. Le concours nautique commença à 2 30 hrs précises. Voici le résultat :

Course ouverte, canot à voile :

A. Dion, 1, le major Chinic, 2.

Course à deux avirons, garçons de moins de 17 ans :

H. Wurtele et H. Wood, 1 ; Arthur Tressider et J. Pelletier, 2 ; et D Wurtele et A. Boucher, 3

Course spéciale, à deux avirons, pour garcons de 19 ans et moins :

M. H. Trotter et H. Wurtele, 1 ; G. Smith et W. Forester, 2 ;

Course à deux avirons, pour monsieur et dame :

Mlle Tressider et F. Black, 1 ; Mlle M. Stewart et M Jenkins, 2.

Course de yachts à vapeur ayant 30 pieds à la ligne d'eau :

The Eva, propriété de M. G. D. Blondin, de Maisonneuve : L. Forgues, 2, The Mandoline.

La sixième course à voile fut annulée, parce que les concurrents ne purent finir la course dans le temps limité, faute de vent.

Course à un seul rameur :

A. Locke, de Saint Lambert, 1.

Course à deux avirons :

F. Black et P. Wood, 1 ; les frères Powell, de Saint-Lambert, 2.

Course à deux avirons, pour soldats :

Etienne et Houle, 1 ; sergent Oldred et caporal Bernard, 2.

Course à un seul aviron :

E. Powell, de Saint-Lambert, 1 ; Frank Black 2.

Course en canot deux rameurs, club :

F. McGinnis et C. Trotter, 1 : H. Trotter et P. Wood, 2.

Course ouverte en canot, deux rameurs :

Locke et Bourne, de Saint-Lambert, 1.

Course en canot, 24 avirons gagnés par l'équipe de Saint-Lambert

Course de canot avec plongeon gagnée par C. Hart et A. Locke, de Saint-Lambert.

Les vainqueurs reçurent leurs prix dans la soirée.

Le club Hochelaga, qui venait de vaincre le Mascotte, le dimanche précédent, a été défait et bien défait par notre club local, dimanche dernier. Dufty a joué une belle partie et a été bien secondé par les autres joueurs.

Voici les détails de la partie :

HOCHELAGA

	AB	R	1B	SH	PO	A	E
Bissonnette, r f	5	0	1	0	1	0	0
[illegible]attery, 2b......	4	2	1	0	4	0	0
Drohan, p........	4	1	3	0	0	1	0
Defoy, c	4	8	2	0	9	0	1
Belcourt 1b	2	0	0	0	2	0	0
Amiot, F 1b.....	2	0	0	0	4	0	3
Turenne, 3b......	4	0	2	0	1	2	0
Branchaud, s s	4	0	1	0	1	4	5
Généreux, c f...	4	0	1	0	0	0	0
Masson, l f	4	0	0	0	2	0	0
Totaux......	37	4	12	0	24	10	9

SAINT-JEAN

	AB	R	1B	SH	PO	A	E
Prowse, 2b......	4	2	0	0	3	2	1
Daly, 1b	4	3	2	0	9	0	0
Langlois,3b	4	2	1	0	2	2	1
Payette, s s	4	3	1	0	0	4	1
Boissy, l f........	4	0	1	0	0	0	0
Boston, c	5	1	0	0	12	1	0
Moreau, c f	4	2	1	0	0	0	0
Varin, r f	4	0	1	0	0	0	0
Dufty, p	4	1	1	0	1	1	0
Totaux......	37	14	8	0	27	10	3

Si vous voulez obtenir le plus haut prix pour votre vieux fer, fonte, cuivre et plomb, allez chez M. D. Laliberté, à sa fonderie, rue Saint-Jean, près du Pacifique.

NAISSANCES

—A Saint-Jean, le 26 juillet, 1900, l'épouse de L. G. Dubois, une fille. Elle a reçu au baptême les noms de Marie-Jeanne-Thérèse.

Parrain et marraine, M. Charles Dubois et Mlle Virginie Dubois.

—A Saint-Jean, le 2 août 1900, l'épouse de M. L. P. Timmons, agent de la station du C. P. R, une fille. L'enfant a reçu au baptême les noms de Béatrix-Marie-Rose-Marguerite.

Parrain et marraine, M. et Mme J. T. Timmons.

MONTREAL

—William Ogden, William White et John Saunders, les trois prisonniers accusés d'avoir essayé le truc de la brique d'or, à Saint-Jean, ont fourni un cautionnement et ont été remis en liberté. C'est M. Harry Harrigan, banquier, de New-York, qui a payé l'argent nécessaire au greffier de la cour. On sait que les prévenus ont été envoyés aux Assises du mois de septembre.

Avant la libération des prévenus, le chef Carpenter a demandé au juge Choquet de laisser les trois prévenus en prison pour quelques jours encore, parce qu'il attend plusieurs personnes qui doivent venir porter des plaintes contre les accusés. Il a usé de toute la diligence possible pour correspondre avec ces personnes, mais il n'a pu réussir.

Le juge Choquet répondit que les accusés sont en prison depuis longtemps et que ce serait injuste de les tenir prisonniers, lorsque la loi les considère innocents, jusqu'à ce qu'ils aient été trouvés coupables. Il a étudié cette affaire sérieusement et il a décidé de les mettre en liberté sous caution. Il fixa le montant à $2,000, et après que l'argent eut été déposé entre les mains du greffier, les trois prisonniers sortirent de la cour pour respirer la liberté, dont ils ont été privés depuis près de deux mois.

—Théophile Tauvette, un pauvre paralytique de Montréal, a été guéri miraculeusement au sanctuaire de Ste Anne de Beaupré, M. Thauvette faisait partie du pèlerinage des Pères Oblats. Depuis sept ans, Thauvette souffrait d'une paralysie complète. M. Thauvette etait au marché Bonsecours, commerçant de fruits et d'huîtres. L'an dernier, il se rendit à Ste-Anne de Beaupré, avec le même pèlerinage des Pères Oblats. Lors de ce pèlerinage, le pauvre paralytique était transporté dans une chaise spéciale pour les infirmes.

Après deux mois, il put quitter son fauteuil et se soutenir à l'aide d'une canne. Jamais sa confiance envers la Bonne Sainte Anne n'a faibli. "Oui, disait-il, j'y retournerai à ce sanctuaire ; déjà elle m'a montré sa protection et j'ai pu quitter ma chaise : maintenant il faut que je marche."

La foi et la confiance ont, d'après toutes les apparences, guéri cet homme.

Samedi dernier, péniblement, le pauvre infirme se traîne au bateau "Trois-Rivières". Le lendemain matin, il communie, et tout à coup il se relève ; ses forces sont revenues, il marche seul, et, tranquillement, il se rend déposer ses béquilles en "ex voto" aux pieds de la statue de Ste Anne.

La foule pleure et entonne un cantique d'allégresse.

MM. Pierre Lachance et Narcisse Doucet qui connaissent le favori de Sainte-Anne depuis de longues années et qui ont assisté au pèlerinage, s'accordent à dire qu'un miracle seul a pu guérir cet homme. Le Rev. M. Filiatrault, curé de l'église Bonsecours, connaît aussi M. Thauvette, et peut aussi témoigner de sa guérison miraculeuse.

SAINTE-BRIGIDE

—Quoique notre digne curé, M. l'abbé H. Balthasard, soit un peu remis de l'accident dont il a été victime, il y a quelques semaines, il n'est pas encore assez bien pour remplir toutes ses fonctions curiales ; c'est pourquoi la grand'messe de dimanche dernier a été chantée par M. A. l'abbé Balthasard, professeur au collège de Saint-Hyacinthe, qui a aussi fait le sermon ; il avait pris pour texte ces paroles de l'évangile du jour : " Heureux ceux qui mettent en pratique la parole du Seigneur." Pendant une demi-heure l'orateur sacré tint son auditoire suspendu à ses lèvres Pas n'est besoin de faire l'éloge de l'éloquent orateur, car tous ceux qui ont eu l'avantage de l'entendre savent à quoi s'en tenir sous ce rapport.

—Dimanche a eu lieu l'assemblée mensuelle des zélatrices du Sacré-Cœur. Cette assemblée a été présidée par notre dévoué pasteur. Nous ne saurions exprimer la joie que toutes avaient au cœur en voyant au milieu d'elles celui qu'elles sont habituées à appeler "notre bon père." Aussi elles se sont empressées d'aller lui presser la main et lui promettre de continuer à implorer le Ciel pour un parfait rétablissement.

—Tout le monde est dans la jubilation en voyant la belle apparence des grains.

La fenaison est presque terminée. Quoique nous ayons souvent de la pluie elle s'est faite en assez bon ordre. Plusieurs se préparant à commencer la récolte du grain d'ici à quelques jours. Comme nous disons ordinairement le grain est à pleine clôture.

—Samedi dernier, M. Jos. Drogue recevait la visite de M. J. Bourguignon, son beau-frère, de St-Jean, accompagné de sa femme et de sa belle-sœur, Mme M. L. Scott, ainsi que de la petite Rose de Viterbe Robert, petite-fille de Mme Scott. Avant de s'en retourner à St-Jean, nos voyageurs sont allés faire une visite à leur ami M. A. Dextraze.

—Chez M. A. Dextraze, dimanche dernier, MM. Joseph Gariépy et O. Ledoux, de Sainte-Angèle.

—Lundi dernier ont eu lieu les funérailles de l'épouse de notre estimé paroissien, M. H. Dextraze, du Petit Lac, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis. Tous ont voulu témoigner par leur présence de l'estime qu'ils avaient pour l'épouse modèle qui venait de s'éteindre, et adoucir, s'il est possible les cuisantes douleurs de leur concitoyen.

FARNHAM

A une assemblée de la société Saint-Jean-Baptiste de cette ville, les officiers suivants ont été nommés:

M M. N. Roy, président ; E. Smith, 1er vice-président ; Frs Lequir, 2e vice-président ; S. Barrière, secrétaire archiviste ; G. Poulin, assistant; A. E. D'Artois, secrétaire correspondant ; A. Désautels, secrétaire trésorier ; Bérard. A. Meunier, L. Champagne. O. Gauthier. F. X. Giroux. J. Bte Guertin. Frs et Jacques Blainc, L. Giasson et le révérend M. Laflamme, chapelain.

A la salle des ventes :

—Nous mettrons en ventes, dit le commissaire-priseur, une jolie potiche de Chine.........

Et, d'un geste mal calculé, il donne un coup de marteau sur la dite potiche, qui tombe en miettes.

—Tiens: s'écria un des assistants......un commissaire-briseur.

M. et Mme Victor Mailloux viennent de recevoir une grande quantité de *circulaires* du dernier goût et aussi une grande quantité de gants Perrin. Avis aux dames.

NO 9[illegible]—CELA AUSSI.

Le BAUME RHUMAL guérit l'enrouement et met la voix claire.

Province de Québec
District de Bedford

COUR SUPERIEURE

No 6701

JOSEPH RAPHAEL TARTRE, Notaire, de la ville de Waterloo, dans le district de Bedford.

Demandeur,

vs

M. AYER, ci-devant de la paroisse de Ste. Pudentienne, dans le district de Bedford, mais maintenant de Toronto, dans la Province d'Ontario.

Défendeur

Il est ordonné au défendeur de comparaître dans le mois.

Sweetsburg, 6 août 1900

LEONARD & NOYES
P. C. S.

J. A. JACQUES
Avt. du Demr.

ARGENT A PRETER

S'ADRESSER A

C. H. BEAUCHEMIN
AGENT D'ASSURANCE
No 67, rue Richelieu, St-Jean, P. Q.

Vous pouvez être certains d'économiser 50 pour 100 en faisant vos achats chez

L.E. LORTIE

Vis-à-vis l'hôtel Monette, ancien magasin de feu J. H. Mercier

Vu qu'il a acquis à d'excellentes conditions le stock de son prédécesseur.

Les quesques exemples ci-dessous vous convaincront des grands avantages qu'il offre à l'acheteur.

Flanellette, de 4 à 5 cts.
Coton, de 4 à 8 cts.
Tweeds, de 20 cts à $1.25,
Habits faits pour hommes, de $3 à $10.
Habits de première communion, de $3 à $5.

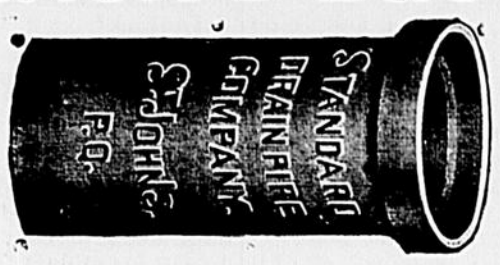

CANAUX D'EGOUTS

Si vous avez besoin des meilleurs drains demandez les prix de

LA STANDARD DRAIN PIPE CO.

Les cultivateurs trouveront que nos drains sont les plus avantageux et les plus économiques pour les traverses de ponts sur les terres.

Toute maison pour être salubre doit avoir des drains pour égoutter parfaitement les eaux domestiques.

Nous avons en mains des drains de seconde qualité pour les traverses des terres et pour les traverses des rues des villes et villages.

Servez-vous de nos tuyaux pour vos PUITS et vos CHEMINS. Une cheminée construite avec nos tuyaux vaut celle en brique et coûte beaucoup moins.

DEMANDEZ NOS CIRCULAIRES ET LISTE DES PRIX.
LA STANDARD DRAIN PIPE CO., ST-JEAN, P. Q.

INSTRUMENTS D'AGRICULTURE

Succursale de la Frost & Wood, en face du bureau de poste, Saint-Jean.

Simard & Fils, AGENT.

L. H. TRUDEAU
Notaire Public
HENRYVILLE, P. Q.
Commissaire de la Cour, Supérieure.

Cessionnaire de la première série des minutes, index et répertoire de feu R. I Demers, en son vivant notaire Henryville.

MALADES

Vous qui souffrez de

Rhumatismes
Douleurs Gouttes,
Sciatique, Névralgie,
Lumbago, Dyspepsie

Et autres maladies inflammatoires

Vous serez guéris radicalement par

POLYNICE OIL

Le plus puissant traitement.

Seul et unique remède mis en vente qui soit admis et en USAGE dans les principaux Hôpitaux.—Milliers d'attestations.— Guérison certaine.— Jamais d'insuccès.

Le "New York Herald," après avoir assisté aux expériences qui ont été faites devant les autorités médicales et hôpitaux de Bellevue, New-York, Brooklyn, Philadelphie, Baltimore, etc.' et recueilli auprès des malades qui avaient été traités par

POLYNICE OIL

Les témoignages de leur guérison inespérée, commençait son article du [illegible] octobre par ce titre : "Le tout puissant POLYNICE OIL," &c. Le "New York World" dans son article de même date écrivait : Merveilleuse découverte médicale française.

John Hopkins University, Baltimore, 51 avril 1898"

"Les expériences faites ici à l'hôpital avec Polynice Oil et dont je fus témoin, ayant très bien réussi, je recommande ce remède dans tous les cas de rhumatisme."

(Signé) Dr F. L. Roger.

Extrait du certificat du Dr Blackburn, médecin de l'Hôpital civique de Montréal :

"En maintes et maintes circonstances j'ai assisté à l'application de POLYNICE OIL, soit dans des cas de Rhumatisme Comsomption, Dyspepsie et autres maladies inflammatoires, et vraiment tout médecin que je suis, je dois m'incliner et dire bien sincèrement que chaque fois j'ai été émerveillé de l'efficacité si prompte et de la cure radicale des maladies ci-dessus mentionnées."

(Signé) Dr Blackburn.

Certificat du colonel Hughes, chef de police de Montréal :

"Je puis recommander POLYNICE OIL aux personnes atteintes de Rhumatisme ; j'ai pu personnellement me rendre compte de son efficacité que je ne saurais trop louer."

(Signé) G. Hughes, Colonel

Envoyé franco sur réception de 60 centins en timbres ou mandats poste.

Dr J. LEDUC & CIE, PHARMACIEN
2052, Notre-Dame, Montréal
Et dans toutes les bonnes pharmacies.
Etats-Unis : Dr ALEXANDRE,
1218 F. St. N. W. Washington, D. C.

St-Jean, la PHARMACIE WRIGHT, rue Richelieu.

Bureau d'Express de

Telegraphe et ventes des Billets
sur le Grand Tronc

Mandats d'express sur tous les points. Agent pour la Cie de steamer Clyde.

G. H. WILKINSON. Agent.
et courtier de douanes
83, rue Richelieu,
ST-JEAN, P. Q. CANADA

L. A. ROUSSEAU, L. L. B.
NOTAIRE
No. 733, rue Saint-Antoine
MONTREAL

Pour vos Escomptes
et vos Dépots

—ALLEZ A—

La Banque Nationale

G. P. CARREAU,
Gérant de la Succursale de St-Jean.

Capital payé, $1,200,000
Surplus, $235,000

IMPORTATION D'AUTOMNE

Conserves Alimentaires.....

........DE TOUTES SORTES.

Françaises, Américaines,
Anglaises et Domestiques.

FRUITS, CIGARES, CIGARETTES et TABC

—CHEZ—

F. MARCHAND,

192. Rue Richelieu, Saint-Jean.

JARRES
A
CONFITURES

de toutes les grandeurs
et toutes les sortes
ainsi que

..Verres à Gelée..

aux plus bas prix

CHEZ ED. ARPIN
ST-JEAN, P. Q.

BROCHES
A EMBALLAGE

J. O. REMILLERD & CIE

pourront fournir une magnifique broche à emballage (patente nouvelle) à bonne composition ....

MARCHANDISES GARANTIES

Adresse

O. REMILLARD & CIE,
87, rue Richelieu Saint-Jean, P. Q

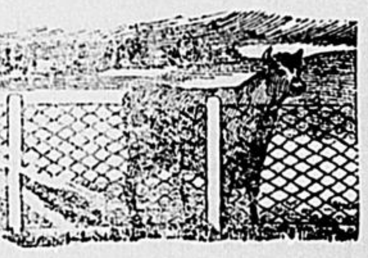

Les filets de McMullen pour enfermer le volailles

et ses clôtures ne sont pas surpassés dans le MONDE

Ses clôtures métalliques en treillis ont subi depuis plus de quinze ans l'épreuve avec très grand succès sur les fermes et les chemins de fer.

Des offres spéciales sont faites cette année pour les clôtures pour cochons.

Ces marchandises sont toutes fabriquées par l'O[illegible] Wire Fencing Co., limitée, de Picton, Ont.

En vente par les marchands de quincaillerie et les marchands généraux dans tout le Canada, et aussi par les courtiers en quincaillerie.

Agents généraux

The B. Greening Wire Co., agents généraux, Hamilton, et Montréal.

Agent pour les clôtures de chemins de fer :—JAMES COOPER Montréal.

☞ Ecrivez aux manufacturiers.

VENTE A GRANDS SACRIFICES

CHEZ M. et Mme V. MAILLOUX

Vu le stock considérable qui leur arrive, M. et Mme V. Mailloux ont decidé de vendre leur stock actuel de marchandises avec les plus grands sacrifices, ainsi que le prouvent les prix ci-dessous :

CHAPEAUX	valant	$1.50	pour	50 cts
"	"	2.50	"	$1.00
"	"	5.00	"	2.00
"	"	6.00	"	3.00
ETOFFE A ROBE	valant	50 cts	"	20 cts
" "	"	50 "	"	25 "
" "	"	75 "	"	50 "
" "	"	90 "	"	60 "
" "	"	$1.00 "	"	55 "
" "	"	1.25 "	"	70 "
" "	"	1.50 "	"	80 "
" "	"	2.00 "	"	$1.10 "

FEUILLETON DU " COURRIER DE SAINT-JEAN. (5)

LA ROCHE-QUI-TUE

PAR PIERRE MAEL

PREMIERE PARTIE

HAINE DE RACES

—Confesse tes fautes, cria le chef impitoyable, ou bien nous les confesserons pour toi."

Le malheureux, désespéré, fit le lamentable aveu de ses crimes. Le prêtre laissa tomber les paroles de miséricorde.

Alors Le Braz et Le Bellec portèrent l'homme au pied du chêne. Deux basses branches, rugueuses et tordues, pendaient au-dessus des spectateurs du drame. On y lia chacune des mains du condamné qui demeura ainsi suspendu d'un pied au-dessus du sol. Il fit entendre un suprême appel à la pitié de ses juges.

Au lieu de répondre, le chef fit un signe.

Une seule détonation ébranla les échos de la solitude. Le Bellec et Le Braz avaient déchargé leurs pistolets en même temps. L'une des balles troua le cœur, l'autre fracassa le crâne du traître.

Alors, sur la poitrine du cadavre, le chef attacha une feuille de papier blanc sur laquelle était tracé, en caractères de sang, ce mot révélateur et terrible "Ganaz," qui signifie traître.

Le jour se levait, éclairant la lugubre scène. Dans le firmament, d'une merveilleuse pureté, l'azur pâle versait la lumière à la mer toute bleue qui roulait des paillettes d'or. Le roc géant se vêtait de pourpre, les masses sombres des arbres formaient de lourdes masses de velours vert et le bruit du double coup de feu avait éveillé en sursaut des milliers d'oiseaux que l'on voyait maintenant tournoyer dans les airs.

Le chef rassembla la troupe qui s'enfonça sous le couvert du bois, laissant pendre aux branches du chêne le cadavre sanglant du traître.

VI

MAPIAOUANK

La route de Morlaix au Huelgoat n'était guère, en 1793, qu'un sentier raviné et sombre courant au travers des futaies farouches, des taillis épais et des landes sinistres qui boisaient tout le nord-ouest de la Bretagne.

C'était bien là la terre classique des vieilles épopées armoricaines. Sur cette terre, en effet, avaient dû combattre les redoutables héros de l'indépendance, les Waroc'h et Morvan. Là s'étaient mesurés plus tard les soldats celtes de Noménoë, d'Erispoë, de Salaün, d'Alain le Grand et les Normands de Gottfried et de Hasting. Plus tard encore, sur cette même terre, les Bretons invincibles avaient défendu leur indépendance contre les rois angevins d'Angleterre. Puis, avec du Guesclin et Clisson, ils avaient soutenu les bannières du roi de France contre ces mêmes Anglais.

Aujourd'hui, le vieux terroir portait contre l'introduction des lois féroces du nouveau régime.

La Révolution n'entrait point en Bretagne comme une libératrice; elle y venait avec la proscription et la mort, traînant la guillotine dans ses fourgons. Dès lors la fibre de la vieille foi bretonne devait vibrer avec toute la force du sentiment d'indépendance enraciné dans ces âmes de fer et dans ces cœurs de chêne. L'insurrection couvait partout, prête à éclater.

Une semaine s'était écoulée depuis les graves événements dont Plestin avait été le théâtre. La ville de Morlaix, dont pas un seul des gardes nationaux n'avait eu à souffrir du nocturne conflit avec les membres de Kerret-ar-Laz, avait éprouvé néanmoins le frisson de la fièvre en apprenant que la rébellion grondait si près de ses murs. Le citoyen Thiard, avisé par le citoyen Killerton, échappé miraculeusement à la bagarre, avait éprouvé une joie si vive que, du coup, il avait fui jusqu'à Brest, s'y jugeant plus en sûreté dans la citadelle, sous la protection des baïonnettes du général Humbert.

C'était là que, le surlendemain de ce jour, il avait reçu l'épître suivante, qui l'avait fait réfléchir :

"Citoyen,

" Lorsque, par une mesure injuste et inexplicable, les représentants de la nation française ont cru pouvoir interdire aux meilleurs patriotes des cinq départements bretons de s'unir pour la défense de la patrie et de leur propre territoire, ils n'ont pas tenu compte du dévouement dont ces patriotes avaient donné jusqu'ici de nombreuses preuves.

„ L'Anglais menace nos côtes, et ce n'est pas trop de toutes nos énergies réunies pour veiller à la sauvegarde du territoire que les armées de la République ne sauraient protéger efficacement sur tous les points. Les représentants des côtes bretonnes surent combattre et rejeter à la mer les troupes que l'Angleterre avait débarquées à Saint-Cast ?

"Fières de leur glorieux passé, ces mêmes milices, organisées en associations licites, veulent faire leur devoir jusqu'au bout, et elles te le font savoir, en dépit de l'interdiction prononcée contre elles, et dont elles ne tiennent aucun compte. Elles sauront prouver, par leur attitude, combien fut injuste cette mesure, et c'est pour protester contre elle que les membres de l'Association connue sous le nom de Kerret-ar-Laz ont arraché le ci-devant comte de Plestin et sa femme aux violences exercées contre eux par un certain Killerton de son vrai nom Arthur de Kergroaz, stipendié de la perfide Angleterre et agent de Pitt et Cobourg.

" Voilà, citoyen, ce que nous avons tenu à te dire. Sois assuré que, quoi qu'il advienne, les gardes côtes armoricains sauront mettre tout leur courage et tout leur dévouement au service de la patrie."

" Salut et fraternité."

Cette missive, très fière et très énergique, produisit la plus vive impression sur l'âme très peu romaine du citoyen Thiard.

L'accusation formelle énoncée contre le citoyen Killerton ne le laissa pas que de le jeter en un véritable désarroi, en faisant germer une sourde méfiance en son esprit. D'ailleurs, l'accueil qu'il avait reçu des soldats bleus eux-mêmes lui avait suggéré de prudentes réflexions. Les mécontents étaient nombreux autour de lui. Il était sage de n'en point grossir le nombre par des mesures de rigueur aussi maladroites que vexatoires.

Le citoyen Thiard laissa donc dormir l'arrêté récemment pris et se garda bien d'en appliquer les pénalités.

Or, dans la semaine qui suivit les événements de Plestin, le chef de la redoutable association convoqua ses plus fidèles acolytes dans les bois de Hulgoat. Il alla conférer avec eux des intérêts de la Confrérie et de l'action qu'elle allait prochainement entreprendre ; car de nouveaux avis de la côte avait signalé l'approche de la flotte anglaise au nord de Batz, de l'Aber-Vrac'h et de Trébeurden. Un débarquement semblait imminent, et l'on ignorait à quel chiffre pouvait s'élever la force armée dont disposait l'implacable rivale de la France.

A mesure que les événements se précipitaient, dans cette universelle conflagration qu'attisaient simultanément la guerre civile et la guerre étrangère, il devenait chaque jour plus difficile à un homme de cœur aussi attaché à son pays qu'à ses convictions, lorsque ces convictions étaient hostiles au nouvel ordre de choses établi en France, de savoir à quel parti se résoudre.

C'était même là la plus cruelle épreuve que pussent subir de sincères et loyaux patriotes.

Le jeune chef, dont la terrible autorité s'était si récemment affirmée dans l'exécution sommaire d'un traître, avait donc convoqué ses fidèles dans une clairière située au centre de ces vallées ombreuses et profondes que traverse le ruisseau dont les chutes portaient et portent encore le nom de Saint-Herbot. C'était là, sous le couvert des grands arbres, que le Conseil de la Confrérie allait se tenir.

Ce chef était un homme de trente ans environ, ancien marin, d'un savoir et d'une habileté consommée. D'une taille au-dessus de la moyenne et merveilleusement prise, d'une vigueur herculéenne, il était plus remarquable encore par la mâle et pure beauté de son visage aux lignes de camée antique. Comme tous ces compatriotes, il portait les cheveux longs, des cheveux d'un noir brillant. Mais, selon la mode du temps, il les assemblait en queue attaché d'un ruban.

Il n'y avait, pour le connaître sous son véritable nom, qu'une poignée de lieutenants, ses camarades des plus lointaines expéditions, dévoués à la vie et à la mort, prêts à se faire hacher pour le jeune chef qu'ils s'étaient librement donné.

Alain Prigent, car c'était lui, avait pris pour quartier général une de ces huttes que les sabotiers construisent avec tant de promptitude et de dextérité. Celle qu'il occupait était de vastes dimensions, ne contenait qu'une seule chambre en plancher de terre battue, sur lequel s'étendaient quelques nattes.

Dans un angle de la pièce, un lit de planches à peine rabotées et couvertes d'un matelas rudimentaire se dressait, et sur ce lit dormait, vaincu par la fatigue, le jeune homme mystérieux auquel ses compagnons avaient donné le surnom de Mapiaouank, "le jeune fils."

Alain s'était assis, afin de ne point éveiller le dormeur. De temps à autre il tournait vers lui un regard de tendresse, d'une tendresse dont un observateur attentif n'aurait su dire si elle était celle d'un frère ou d'un époux. Car, dans sa pose abandonnée, dans le sommeil qui délassait son corps, Mapiaouank se révélait dans son sexe véritable, dans la grâce toute féminine de son déguisement.

Son visage, d'une exquise beauté, gardait jusque dans le repos le reflet de pudeur d'une âme virginale. Il dormait sous la garde de Dieu et sous la protection de cet homme fort et brave, qui consentait, avec un admirable respect, à n'être qu'un frère pour lui.

Tout à coup, le dormeur s'éveilla et, dans le mouvement qu'il fit pour se dresser sur son séant, il défit l'habile édifice de sa chevelure artistement relevée sur sa nuque et autour de ses tempes. Un peu de confusion se peignit sur ses traits, et ce fut avec une rougeur qu'il demanda :

—Vous étiez là, Alain ? Ai-je dormi longtemps ?

—Un peu plus d'une heure, Madame, répondit-il en souriant. Il y a quelques minutes à peine que je suis entré. Je suis bien aise que vous ayez pu goûter ce repos. Vous en aviez besoin. Je ne veux plus que vous veillez comme vous le faites."

Mapiaouank se leva, sans prendre garde à ses chevaux dénoués, dont le flot abondant ruissela comme un manteau sur ses épaules.

Elle s'approcha du jeune chef et jeta simultanément ses deux mains dans les siennes, en fixant sur lui ses grands yeux.

"Comme vous êtes bon, mon ami ! murmura-t-elle d'une voix qui tremblait ; comme vous m'aimez !

—Oui, je vous aime, prononça-t-il avec ferveur.

—Et moi aussi, je vous aime, Alain, d'une tendresse égale à la vôtre. Vous le savez, n'est ce pas !

—Je le sais, Madame, et c'est parce que je le sais que je suis heureux. Chaque fois que votre bouche me l'affirme, c'est une félicité nouvelle qui s'épanche en moi, et voici quatre années que je goûte ce bonheur de vivre à votre côté, dans votre air, sous votre main, fidèle serviteur et silencieux ami. Vous êtes ma lumière et ma joie."

Elle posa sa main fine et blanche sur le front du jeune homme, et ses yeux s'emplirent de larmes.

"Vous pleurez, Madame ? interrogea-t-il,

—Oui, répondit-elle. Je pleure en songeant que je suis le malheur de votre vie, l'obstacle à votre avenir, que sans moi, sans ma présence, vos yeux se seraient plu à contempler une autre image. Comme Jean, vous auriez pu faire des rêves plus voisins de la réalité.

—Ameline !" s'écria-t-il, en pressant les mains qu'il tenait.

Et, se reprenant aussitô, avec un respect d'une douceur infinie, il murmura :

' Pardonnez-moi, Madame ; je me suis oublié.

—Vous pardonner ? répliqua-t-elle en faisant une caresse de chaque inflexion de voix, vous pardonner parce que votre affection s'est traduite dans un cri ! La comtesse de Kergroaz est morte, vous le savez bien, puisque c'est vous qui l'avez ressuscitée."

Elle souriait toujours, et son sourire charmait plus encore que sa parole. Elle continua :

"Et puis, est-ce que je vous appelle pas Alain, moi ? Devrais-je vous dire : Monsieur le chevalier de Bocenno ?"

Il se remit à rire et répondit avec un peu de tristesse dans la voix :

"Oui, vous avez raison de me rappeler l'antiquité de ma race. Les Bocenno ont été de tout temps féaux de la croix. Nous sommes du même clan, c'est-à-dire du même sang. Mais le vôtre s'est mêlé à celui des rois. Votre berceau fut comme le nôtre, aux confins de la Cornouaille et du Poher, et il y a dans le territoire de Vannes un coin qui porte encore votre nom. N'importe ! N'importe ! Vous êtes comtesse et je ne suis que de petite noblesse. Nos pères étaient les clients des vôtres presque leurs fermiers."

Mapiaouank soupira. Puis, avec un geste d'une vague insouciance, elle reprit :

' Où sont nos titres aujourd'hui, mon ami, dans cette effroyable tourmente, qui bouleverse la France du sud au Nord et du nord au sud ? Qui distinguerait entre la grande et la petite noblesse, alors que ce seul qualificatif de noble est un brevet pour l'échafaud ! Vous avez tout abandonné pour moi, brisé votre avenir de marin, risqué vingt fois votre tête pour ma cause.

"N'est-ce pas vous qui êtes le plus noble de nous deux, vous qui ne voulez, qui n'attendez aucune rétribution, vous que je ne puis payer de votre dévouement comme je le désirerais, comme le souhaite mon cœur ?

Alain eut une pâleur au front et sa voix trembla quand il répondit :

"Me payer, Madame ! Connaissez-vous donc un prix pour ma fidélité ? un prix que je pourrais accepter ?"

Ameline se pencha. Une vive rougeur couvrit ses traits charmants. Elle murmura :

"Oui, Alain, j'en connais un, et celui-là, j'en suis sûre, tout mon cœur me le dit, vous l'accepteriez."

Alors, se redressant, farouche, le sourcil froncé, le visage contracté, Alain fit entendre une sorte de rugissement.

"Ah ! cet homme ! cet homme maudit ! ou plutôt ce monstre qui enchaîne votre destinée, que ne puis-je l'avoir en face de moi, l'épée à la main ! Ce serait une lutte à mort entre nous, mais je le tuerais !"

Vivement la jeune femme posa la main sur l'épaule du jeune chef.

"Oui, c'est vrai, dit-il avec une nuance d'amertume, vous ne voulez pas que je parle ainsi ; vous ne voulez pas que je la tue.

—Je ne veux pas que ce sang là soit sur nos mains, Alain. Le jour où Dieu me fera libre, je vous appartiendrai ; mais, si infâme que soit cet homme, il est lié à moi par le plus sacré des serments, je suis sa femme devant les hommes.

—Vous ne l'êtes pas devant Dieu, Madame !

—Je le sais, mon ami ; mais je ne veux pas lui donner une seule occasion, un seul prétexte de me flétrir devant le monde.

—Mais il vous croit morte ; il doit le croire, lui qui voulut se défaire de vous par l'exécrable forfait qui s'accomplit pendant cette terrible nuit de décembre 1789, il y a quatre ans. Comment pourrait-il supposer que la créature déposée vivante dans la tombe en ait pu ressortir vivante ?

—Vous oubliez que la morte de Plestin a été enlevée par vous-même et votre frère, que l'événement fit un bruit considérable dans la région, et qu'on renonça à l'expliquer après une foule de commentaires.

—Mais vous-même, dit Alain, vous oubliez que nous avons célébrée vos funérailles à Primel, que le cercueil a été déposé dans la roche aux yeux de tous nos frères, et que, pendant toute une année, vous avez vécu cachée à tous les yeux. Sauf quelques fidèles, nul ne peut soupçonner que Mapiaouank et la comtesse Ameline ne sont qu'une seule et même personne."

La jeune fille soupira.

Hélas ! mon ami, ce soupçon a hanté bien des esprits. Faut-il vous rappeler l'exécution du traître que vous aviz châtié il y a huit jours à peine ? Et croyez vous que ce que Leroux avait deviné, Killerton ne l'ait pas su ? N'y a-t-il pas un autre traître dont vous avez prononcé le nom devant moi et que j'ai oublié ?

—Oui, Balabic," répondit Prigent, dont le sourcil se fronça, tandis que ses poings se serraient.

Ils gardèrent un instant le silence, puis Alain reprit :

"Pourquoi l'*autre* a-t-il prêté son nom à ce grossier coquin qui conduisait les soldats ? Voilà ce que je ne m'explique pas. Rien ne serait plus facile, il me semble, que de confondre le faux Killerton ?

—Non ; car Killerton, celui que nous avons vu à Plestin, porte vraiment ce nom, qui est celui d'un clan nombreux du pays de Galles. Arthur de Kergroaz a voulu se munir d'un double nom ; car, dans ce bandit grossier, nul ne peut soupçonner que se cache un homme de sang noble. N'est-ce pas la meilleure manière de donner le change aux méfiances ?

—Peut-être !" fit Prigent rêveur.

En ce moment, le cri de la chouette parvint distinctement aux oreilles des deux interlocuteurs.

"Ah ! dit le chef, voici l'avis. Je me rends à la clairière. Venez nous y rejoindre au plus tôt."

Il sortit, et le jeune homme s'empressa de réparer le désordre de sa chevelure. L'instant d'après, la fauve et superbe crinière avait disparu sous le large chapeau de feutre noir aux rubans pendants. Une paire de pistolets pendus à la ceinture, Ameline sortit de la hutte. Elle était redevenue Mapiaouank.

Cette clairière était bien le lieu propre aux assemblées populaires des insurrections. Tel il devait être aux temps de la Gaule antique lorsque, à l'appel des druides, prêtres et législateurs, les guerriers accouraient en armes pour jurer sur leurs étendards et tenir les solennelles assises des revendications de la patrie et des saines révoltes contre l'oppresseur étranger.

Là avaient dû s'unir les ancêtres de la race, les soldats de Vercingétorix, de Florus et de Sacrovir, les incomptables Bagaudes luttant pour la défense de l'émancipation du territoire.

Sur dix lieues à l'est et au sud, la forêt s'étendait impénétrable et dense, défiant le fer et la torche, et sous ces arbres centenaires les pierres sacrées se dressaient, farouches, évoquant des souvenirs de luttes et de gloires, aujourd'hui effacées de la mémoire des hommes. Le vent qui passait sous ces branches était un souffle d'indépendance; l'amour du sol natal faisait croître les sèves de ces forêts et battre les cœurs de leurs rudes habitants.

Mapiaouank poussa la porte de la cabane et s'avança dans la clairière, sans doute pour y rejoindre les chefs de la Confrérie, convoqués par Alain Prigent. Mais un lourd silence régnait sur les bois. Il semblait que les bruits entendus naguère se fussent perdus dans les immensités pleines d'ombres.

Tout à coup, la jeune femme eut un geste de surprise, et, quittant la partie découverte du rond-point, se jeta vivement derrière un massif de chênes où elle se dissimula.

Un son très distinct, celui d'une troupe à cheval, s'avançant sur l'étroit sentier qui menait au rond-point, venait de s'élever à une distance très rapprochée, bien qu'assourdi par le tapis d'herbe et de mousse.

Mapiaouank s'agenouilla dans le fourré, et machinalement, prit un des pistolets passés à sa ceinture. En même temps de la main gauche, elle caressa le manche d'un solide couteau de chasse.

Trois cavaliers débouchaient en même temps dans la clairière.

L'un était ce même personnage, féroce et brutal qui, sous le nom de Killerton, avait procédé à l'arrestation du comte et de la comtesse de Plestin. Le second, à la stature herculéenne, à l'aspect dur, portait le costume des paysans de la région. Le troisième était, à n'en pas douter, un gentilhomme.

Grand, admirablement pris, portant avec une suprême élégance la redingote du temps à collet et à revers, la chevelure soigneusement peignée et poudrée, sur laquelle il avait placé le chapeau à pointe et à bords plats, ce dernier voyageur avait cette beauté fine et virile en même temps, qui caractérise les hommes de la race anglo-saxonne. Des pistolets à pommeau d'argent ciselé se voyaient dans les fontes de la selle, et un fouet de chasse, pareil à ceux des piqueurs, était passé dans le haut revers de la botte droite.

"Ah ! fit-il avec un léger accent anglais, voici un endroit fort bien choisi pour la conversation.

—Hum ! fit le Breton dans une sorte de grondement, il ne faudrait pas s'y fier.

—Que voulez-vous dire, Balakic ! interrogea le gentilhomme.

—Je veux dire que mylord est bien osé de voyager ainsi seul dans le pays. Mylord doit savoir ce qui s'est passé la semaine dernière ?

—Non, je l'ignore. Que s'est-il donc passé ?

Balahic eut un sourire narquois et regarda de côté le troisième compagnon.

"Dame, je croyais que mylord en était informé par M. Killerton. C'est lui qui peut le mieux vous raconter la chose, puisqu'il y était, et même qu'il a failli y rester, à ce que je me suis laissé dire."

Les sourcils de l'étranger se froncèrent. Il regarda le Breton avec hauteur :

"Explique-toi clairement, rustre, ordonna-t-il. Je ne suis pas ici pour déchiffrer des énigmes.

—Mylord, reprit Balahic, sans paraître s'émouvoir de cette apostrophe, m'est avis, quoi que vous en pensiez, que l'endroit n'est pas bon pour une conversation de ce genre. Il peut y avoir un fusil derrière chaque tronc, et la Confrérie court les bois tous les jours.

L'Anglais haussa les épaules. Il répondit :

"Je me moque de la Confrérie, mon garcon. Et, comme j'ai quatre-vingts lieues de selle dans les jambes, j'aurai un vrai plaisir à me reposer sous cette ombre. D'ailleurs, le détachement de l'armée des côtes que je précède doit être arrivé à Morlaix. Il n'y a donc rien à craindre à l'heure présente.

Et, ce disant, le cavalier arrêta sa monture tout près du fourré sous lequel Mapiaouank s'était blottie et mit pied à terre avec une aisance consommée, de l'air d'un homme qui éprouve une véritable joie à se détendre les jambes. Puis, imité par ses compagnons, il laissa les bêtes fourrager parmi les jeunes pousses et l'herbe drue de la clairière. Lui-même, s'avançant de quelques pas, s'étendit voluptueusement sur le tapis de gazon.

Mapiaouank n'avait pas bougé. Retenant son souffle, elle tendit l'oreille.

Jusqu'à ce moment elle n'avait rien entendu du dialogue fourni par les trois hommes ; elle n'avait pu distinguer leurs traits.

Soudain elle tressaillit.

Le gentilhomme, celui que Balahic appelait mylord, venait de mettre pied à terre et s'était retourné. Elle l'avait reconnu.

"Lui !" murmura-t-elle dans un souffle.

En ce moment, une main saisit la sienne ; une voix prononça à son oreille :

"C'est lui. L'occasion est unique. Qu'ordonnez vous ?"

Ameline répondit entre deux battements de sa poitrine violemment agitée :

"Qu'on ne leur fasse aucun mal. Il faut savoir ce qu'ils vont faire. Ecoutons-les."

Elle détourna la tête sans bruit. Derrière chaque buisson, elle aperçut un homme couché, le fusil prêt. Tous avaient rampé avec tant de précautions, que les chevaux mêmes n'avaient pas éventé leur présence. Ils continuaient à brouter l'herbe à plus de vingt pas de là.

Mapiaouank et Alain se traînèrent sur les mains et les genoux jusqu'à dix pas des voyageurs. Ils écoutèrent.

D'abord Killerton raconta les événements de Plestin, interrompu de temps à autre par les exclamations de colère et de mécontentement du gentilhomme. Puis le Breton éleva la voix pour demander :

"Qu'avez-vous fait de Leroux ?

—Leroux !.......répondit l'Anglais avec une hésitation. Je ne sais ce qu'il est devenu. Je suppose que dans la bagarre, il s'est enfui.

—Vous le supposez ! fit Balahic, farouche. Et si cela n'était pas, si Leroux était mort ?......

—Qu'est-ce qui vous fait parler ainsi ? questionna à son tour le gentilhomme.

—Voilà huit jours écoulés, et Leroux n'a pas donné de ses nouvelles. La Confrérie veille. C'est elle qui a délivré le ci-devant comte."

Le voyageur laissa voir tous les signes d'une vive inquiétude. Il dit :

"Savez-vous que Leroux avait une double mission ! L'arrestation du comte de Plestin n'était que la moindre de ces missions.

"Il devait gagner la côte entre Locquirec et Beg-an-Fry, et allumer un feu de ralliement. Les deux corvettes croisent entre les Sept-Iles et les Chaises-de Primel,"

Alain et sa compagne eurent un tressaillement si brusque, que les brindilles de branches sur laquelles ils étaient couchés craquèrent.

Mais les trois interlocuteurs n'y prirent point garde. Les bruits de la forêt se ressemblent tous. Le gentilhomme poursuivit :

" C'est Beg-an-Fry que nous avons choisi comme offrant le meilleur point d'atterrissage. Trois barques devaient y aborder avec deux cents hommes pour faciliter une descente de l'expédition.

"Or, rien n'est fait encore, car le pays n'a pas bougé, et les commandants de poste ne sont pas prévenus d'une seule tentative. Six mille Anglais en France, cela ne saurait vite.

A continuer

No 94—Une simple dose.

Une dose de BAUME RHUMAL calme les accès de toux comme par enchantement.

Sirop Calmant du Dr Fred. J. Demers pour les enfants

Ce sirop qui est spécialement fait pour rendre le sommeil aux enfants ne peut-être trop recommandé, car il est inoffensif et toujours très efficace. Ce sirop calme aussi les coliques, facilite la dentition, et arrête les diarrhées. En vente partout. Dépôt ; 1157, Rue St-Laurent, Montréal.

Des annees de souffrances

L'expérience de M. William Smith, de Hawkesbury, qui a souffert, pendant des années de la maladie des rognons

Du *Post*, de Haskesbury, Ont. :

Tout le monde, à Hawkesbury, connaît M. William Smith. Lorsqu'il arriva ici, en qualité de mécanicien dans une compagnie de bois de service, Hawkesbury n'était alors qu'un village. En 1881, M Smith fut nommé constable de ville et remplit cette fonction jusqu'à il n'y a pas bien longtemps. Comme plusieurs amis de M. Smith le savent, il souffrait de la maladie des rognons depuis un certain nombre d'années, et parfois ses douleurs au dos étaient si atroces qu'il était presqu'incapable de faire aucun exercice physique violent. Il se fit soigner par plusieurs médecins, et quelquefois il obtint un soulagement temporaire, mais la cause de la maladie ne disparaissait pas, les douleurs revenaient vite accompagnées de frisson et de fièvre. A la fin, il en vint à être dans un état tel qu'aucun remède ne pouvait le guérir d'une manière permanente. De fait, son état semblait lui ménager encore beaucoup de souffrances, n'eût été l'influence exercée par Mme Smith sur son mari, qu'elle engagea à essayer les Pilules Roses du Dr Williams. " Il me semblait," disait M. Smith à un reporter du "Post", "que c'était une expérience inutile et que j'avais fait tout ce que je pouvais faire pour m'apporter du soulagement. Je ne pris pas les pilules longtemps sans constater un soulagement non équivoque, de fait c'était plus que j'avais obtenu avec n'importe quel autre remède, je continuai leur emploi et bien tôt tous les symptômes du mal qui avait rendu ma vie si misérable pendant des années avaient disparu. Je sens que je suis guéri et je n'hésite pas à dire que la guérison est due aux Pilules Rouges du Dr Williams, et je ne manquerai jamais l'occasion de recommander ces pilules aux voisins qui seraient malades."

Les Pilules Roses du Dr Williams guérissent en allant à la racine du mal. Elles renouvellent et reconstituent le sang et renforcent les nerfs, chassant ainsi la maladie du système. Si votre marchand ne les a pas, elle vous seront expédiées franco par la poste à 50 cents la boîte, ou six boîtes pour $2 50, en vous adressant à la Dr Williams Medicine Co., Brockville, Ont.

Voulez vous rajeunir, madame ?

" J'ai plus de couleurs et de santé qu'à l'âge de quinze ans," voilà ce Madame O Crépeau disait à la fin de sa lettre au Dr J. Larivière. Voici ce témoignage sincère :

" Je veux dire ce que le Régulateur et les Plasters du Dr Larivière m'ont fait. Je souffrais depuis plusieurs années de manque d'appétit, maux de cœur, constipations, mal de tête et douleurs dans toutes les parties du corps. Un médecin disait que c'était la dyspepsie, mais ses remèdes ne me faisaient aucun bien. J'ai pris quatre bouteilles du régulateur et m'appliquai un Plaster sur l'estomac et je suis guérie."

N'est ce pas là une preuve éclatante de l'effet magique de ces préparations sur la santé générale de la femme. Quelques bouteilles font disparaître le mal, donnent les forces vives, ramènent les couleurs et la jeunesse.

Souffrez-vous, mesdames, vous sentez-vous vieillir ? Essayez ce fameux spécifique et vous obtiendrez les mêmes effets. Si vous ne connaissez pas la cause de vos maux écrivez pour avoir la liste des questions et gardez le secret de votre maladie.

Adressez : Dr J. Larivière, Manville. R. I.

Un savetier chantait et répétait toujours ce refrain:

Le president dit à la présidente,
La président dit au président.

Sa femme impatientée, lui demanda avec humeur.

Eh bien ! que dit ce président à cette présidente et cette présidente à ce président ?

Alors le savatier, prenant son tire botte, administra une correction à sa femme, puis lui dit très sentencieusement.

—Ça t'apprendra à te mêler des affarer de la république.

⁂

A la correctionnelle ;

—Vos noms et prénoms ?

—Louis-Alcide Durand.

—Vos qualités ?

Le prévenu, attendri :

—J'en ai donc ?......Ah ! monsieur le président, merci pour cette bonne parole !

⁂

L'émissaire d'un usurier vient de rendre compte de sa mission.

—Alors cet insolent vous a déclaré qu'il ne me paierait plus d'intérêts ?

—Il ne me l'a pas déclaré formellement, mais il me l'a laissé entendre.

—Comment cela?

—Il m'a jeté en bas de l'escalier

La magnifique apparence de nos habillements les fait vendre

Vous ne pouvez certainement pas distinguer ces vêtements de ceux des meilleurs tailleurs. Mais vous pouvez facilement les distinguer des vêtements ordinaires, vu que les nôtres sont de beaucoup meilleurs.

Nous avons un magnifique lot de " trousers."

J. F. DESMARAIS, RUE RICHELIEU, ST-JEAN.

Joseph LAVOIE

COMPTABLE ET AGENT

ASSURANCE

FEU, VIE, ACCIDENT

Spécialité :—REGLEMENT DE FAILLITES.

BUREAU, No. 171, RUE RICHELIEU, SAINT-JEAN.

Ancien bureau de la Banque de St-Jean, bloc O'Cainn

LE COURRIER DE ST-JEAN

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Publié tous les vendredis dans les intérêts du grand parti Libéral Conservateur et du district d'Iberville.

Bureau : No. 5, rue Saint-Charles

SAINT-JEAN, P. Q

ABONNEMENT :

12 mois	$1.00
6 "	50
3 "	25

Le Courrier de St-Jean

est toujours en avant pour les nouvelles politiques, sociales et agricoles, ainsi que pour les rapports autorisés des marchés de Saint-Jean et Montréal.

Le Courrier de St-Jean

consacre une bonne partie de ses colonnes afin de promouvoir les intérêts de l'agriculture et faire connaître les progrès qui s'accomplissent tous les jours dans cette branche si vitale de notre vie nationale

Abonnez-vous au COURRIER DE SAINT-JEAN.

HORAIRE DU

Chemin de Fer des Comtés-Unis

Corrigée jusqu'au 16 *avril* 1900.

ALLANT AU SUD		STATIONS	ALLANT AU NORD		
No. 3 Mix.	No 1 Express	Départ Arrivée	Mile.	§ No 2 Mix.	No. 4 Express.
A. M.	A. M.			A. M.	P. M.
5.00	3.00	Sorel		11.10	10.10
		•Bellevue		•	
5.30	3.25	St. Robert	8.25	10 52	9.36
5.50	3.35	St-Aimé	13.25	10.42	9.20
6.05	3 44	St-Louis	17.75	10.30	8.55
•	•	•Fleury		•	•
6.27	3.54	St-Judes	23 50	10.18	8.27
6.40	4.03	St-Barnabé	27.75	10.05	8.15
•	•	•Brick Yard		•	•
7.10	4 23	St-Hyacinthe Jct.		9.45	7.15
7.15 7.45	4.25 4.25	St-Hyacinthe	36.00	9.40 9.30	7.40 7.30
•		•Ste-Madeleine		•	
•		•Argenteuil		•	
8.09	4.56	St-Damase	44.00	9.08	7.05
•		•Caroline		•	
8.42	5.12	Rougemont	51.50	8.42	6.35
8.55	5.22	Ste-Angèle	55.50	8.32	6.20
9.15	5.34	St-Grégoire	61.00	8 20	6.00
9.30 10.30	5.45	Iberville Jct.	65.30	8.10	5.45
	6.10	Iberville C V R	66.10	7.50	2.30
10.55	6.30	Sabrevois	72.64	7.35	2.05
11.20	6.42	Henryville	77.77	7.25	1.45
11.50	7.00	Clarenceville	81.32	7.10	1.15
12.00	7.15	Noyan Jct	87.83	7.00	1.00

Billets vendus pour passage continu et bagages chéqués à toutes les stations.

Les passagers venant de la Nouvelle-Angleterre devraient voir que leurs billets lisent via Iberville et U. C. R'y ou via St-Hyacinthe et U. C. R'y,

CONNECTIONS

A Sorel les trains se raccorderont à ceux Rive Sud. et de la compagnie de Navigation Richelieu et Ontario.

A St-Hyacinthe à ceux du Grand-Tronc et à l'Intercolonial.

A Rougemont, à ceux de la branche de St-Césaire du Central Vermont.

A Ste-Angèle, à ceux du Montréal, Portland et Boston division du CVR.

A Iberville Jonc., à ceux du Pacifique Canadien, allant et venant de Montréal, St-Jean et pour les points Est et Ouest.

A Iberville, à ceux du Central Vermont allant et venant de New-York, Boston et tous les points de la Nouvelle-Angleterre.

A Noyan, au Canada Atlantic et le Rutland.

* Flag stations. Les trains arrêteront sur avertissement de prendre ou débarquer des passagers.

F. D. WHITE,
Vice Président.

A. OUELLETTE,
General Traffic Manager.

Mesdames qui désirez la melleur soie employez la soie

Corticelli

Et vous aurez la valeur de votre argent.